

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

**Date de la convocation
et affichage : 17 juin 2016**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 28 juin 2016**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 28 juin 2016**

L'an deux mille seize, le 24 juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE, M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoint.

Etaient présents : Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, Mme Nicole GRIDEL-CULAND, Mme Karine HALNA, Mme Elodie OCHS, Mme Isabelle QUERE, M. Jean-François VILLENEUVE, M. Rémond Jean-Claude MOYAT et M. Georges BREZELLEC.

Absents représentés :

M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES donne pouvoir à M. Hervé HUC,
M. Jean-Louis GICQUEL donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU,
M. Clément LACOUR donne pouvoir à M. François HERY,
M. Franck LABBE donne pouvoir à M. Marcel QUELEN,
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,
Mme Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE,
Mme Yveline DROGUET donne pouvoir à M. Georges BREZELLEC.

Absent : M. Hervé HUC

Madame Janine GUELLEC-HEURTEL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 15

Représentés : 6

Votants : 21

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer cette séance du conseil municipal du vendredi 24 juin 2016. Quelques élus sont sur la route mais vous nous rejoindrez et comme le quorum est atteint nous pouvons commencer.

Je propose comme secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau, Madame Janine GUELLEC-HEURTEL.

Madame Janine GUELLEC-HEURTEL procède à l'appel.

M. LE MAIRE : Merci.

Je vous ai informé par mail de ma proposition de retirer les points 15,16 et 17 inscrits à l'ordre du jour et qui concernent le projet d'extension et de restructuration des ateliers municipaux. Suite aux remarques formulées, lors de notre séance plénière, motivées et justifiées. Nous allons proposer une réunion de la commission urbanisme étendue à l'ensemble du conseil municipal pour que soit présenté le nouveau projet de centre technique municipal. Si un élu ne peut être présent, Monsieur QUELEN et moi-même nous tenons à sa disposition pour lui le présenter.

Le premier point appelle l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2016. Appelle-t-il des remarques de votre part ?

Monsieur le Maire passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le point n° 2 : compte rendu des délégations du Maire

- Arrêté n° 2016 DG 12 du 17 mai 2016 – actualisation de la régie taxes de mouillage – port de plaisance
- Arrêté n° 2016 DG 13 du 24 mai 2016 – tarif d'occupation exceptionnelle sur l'ancienne zone AOT occupée précédemment par Ouest Marine Services pour la période du 13 mai 2015 au 31 mai 2016
- Arrêté n° 2016 DG 14 du 27 mai 2016 – aliénation d'un bien communal catamaran Topaz 14C

Arrivée de M. Hervé HUC

Présents : 16

Représentés : 7

Votants : 23

Le point n° 3 : Casino - compte rendu d'activité 2014/2015

Je remercie de sa présence Jean-Michel LE DEON qui représente M. CORBILLE qui n'a pas pu être présent. Je lui passe la parole.

M. LE DEON : En effet, je remplace M. CORBILLE qui n'a pas pu être présent ce soir, et je remplace également, du fait de son absence pour maladie, Denis MOREL que vous aviez l'habitude de voir à ma place.

Monsieur CORBILLE est Président de la SNECH (Société Nouvelle d'Exploitation de Casinos et d'Hôtels), j'en suis le Directeur général depuis le mois d'août 2015 en remplacement de Denis MOREL, absent pour maladie, j'espère que c'est momentanément et que l'année prochaine vous le verrez à ma place en ces lieux et place.

Rapport d'activité du casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX :

Par arrêté ministériel du 17 décembre 2014, le casino est autorisé à pratiquer 125 machines à sous, 2 tables de Texas hold'em poker, 2 tables de black jack, 2 tables de roulette anglaise et une roulette anglaise électronique.

Au cours de l'exercice, le casino a exploité sur les 125 machines autorisées, 12 machines à sous jusqu'à mars 2015, puis 114 ensuite parce qu'on a vendu 6 machines à sous pour installer un poste de roulette anglaise de 6 machines. On est donc toujours à 120 appareils électroniques, 114 machines à sous et 6 postes de roulette anglaise électronique, une table de black jack sur les 2 autorisées, 2 tables de Texas hold'em poker sur les 2 autorisées et une table de roulette anglaise.

Nous exploitons également un bar en salle des machines à sous et un bar et un restaurant dans la partie séparée.

Le casino a été ouvert 7 jours sur 7 toute l'année. 365 jours sur les 365, de 10 heures à 3 heures du matin et 4 heures pour les vendredis, samedis, et veilles de jours fériés avec un début d'ouverture des jeux à 21 heures.

Le casino a employé sur l'exercice en moyenne 48 salariés, jusqu'à 56 en saison, pour une masse salariale brute de 1.324.000 € qui correspond avec les charges patronales à près de 2 millions d'€.

Pour exploiter et développer son activité, le casino a investi en 2015 plus de 280.000 € dont 90 % ont concerné les machines à sous. Par l'achat, comme je vous le disais, de la roulette anglaise électronique pour plus de 100.000 € et de 4 machines à sous neuves pour 105.000 €, le reste étant du matériel annexe d'exploitation de machines à sous, des distributeurs de billets et de la vidéosurveillance. 6% de ces investissements ont concerné le service restauration, pour près de 17.000 € et 14.000 € ont été investis en matériel d'exploitation et logiciels divers.

En ce qui concerne la communication, marketing, animations, le casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX a dépensé 525.000 € sur l'exercice contre 430.000 € sur l'année précédente, soit 120.000 € supplémentaires qui prouvent l'intérêt du groupe qui m'emploie pour développer l'activité des jeux du casino sur la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

Si on prend la partie investissement, 280.000 € + les 525.000 € dépensés en communication, marketing et animations, cela fait plus de 800.000 € qui ont été investis et dépensés en conquête et fidélisation des clients sur l'exercice.

Dans le rapport du délégué vous avez un tableau qui reprend le nombre de jours d'animations et les différentes animations qui ont été opérées sur l'année. Vous constaterez en faisant le total qu'on arrive à 172 animations différentes sur l'ensemble de l'exercice. Si on rajoute à ces 172 animations, 90 jours d'animations liées à des tombolas, cela fait 262 jours d'animations sur les 365 qui comptent l'année en ce qui concerne le casino. 70 % du temps il se passe quelque chose au casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

Durant cet exercice le casino a encore intensifié sa politique de communication. Initialement on distribuait à peu près sur la moitié du département 50.000 flyers, c'est-à-dire notre programme. Du fait de ma nomination et de mon ancien poste sur PERROS GUIREC, on est allé « chatouiller » un petit peu la zone de PERROS GUIREC et on est allé tracter sur LANNION, PERROS, et nous portons notre distribution de tracts de 50.000 à 65.000. Ce qui a commencé à porter ses fruits sur septembre octobre et nous a permis de bien terminer l'année. Nous avons également mené de grandes opérations commerciales (campagnes d'affichage en 4 par 3) à peu près dans tout le département, ce qui non seulement fait de la publicité pour le casino mais également pour la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX toute entière.

En ce qui concerne le compte rendu de l'activité à proprement parlé : le fait d'avoir investi de manière conséquente c'est à dire renouvelé le matériel de jeu donc l'offre pour les clients, d'avoir augmenté la dépense en termes de communication de marketing d'animations, a entraîné une augmentation de la fréquentation de près de 5 % sur l'exercice. On est passé de 158.600 sur l'année précédente à 165.800. Cela fait plus de 7.000 entrées au global sur le casino.

Les machines à sous ont légèrement régressé, elles sont passées de 9.442.000 € à 9.380.000 € mais cela s'explique et cette perte de 63.000 € est compensée par les 87.000 € qu'ont rapportés la roulette anglaise électronique de mars à la fin de l'exercice. Les jeux de table, comme la roulette anglaise électronique, rentrent dans le département jeux de tables et ont progressé de 76.000 € sur l'exercice, passant de 299.000 € à 375.000 €, mais sur ces 76.000 € il y a 87.000 € de roulette anglaise électronique. Les jeux traditionnels, c'est-à-dire les jeux de table tels qu'on les connaît, la roulette classique, le black jack ont

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

légèrement régressé. Mais en globalité le produit brut global augmente de 12.500 € sur l'exercice soit une légère hausse de 0.13 % qui nous permet de dire que l'essentiel de la crise est derrière nous. Vous avez connu des années en forte régression. Sur l'exercice 2015 en produit brut global le casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX enregistre une hausse de 12.500 €.

En ce qui concerne la restauration par contre on enregistre une nette hausse du chiffre d'affaires + 6 %. On est passé de 647.000 € TTC à 687.000 € et le nombre de clients total augmente également de 8.6 %, on est passé de 19.300 à 20.900. Ces chiffres correspondent aux clients payants et offerts. Pour fidéliser les clients on a une grosse part d'offerte qui rentre d'ailleurs dans le budget animations, communication etc ... qui permet de fidéliser les clients.

Pour vous donner un ordre d'idée de la répartition du chiffre d'affaires brut au casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, mais cela est à peu près le même dans l'ensemble des casinos français de cette dimension mis à part les très gros casinos qui ont des départements jeux de table qui rapportent beaucoup d'argent, au casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX les machines à sous rapportent près de 90 % du chiffre d'affaires, 89.8% exactement. Les jeux de table 3.6 % et la restauration 6.6 % (1.8 pour le bar et 4.8 pour le restaurant). Donc un casino comme celui-ci, mis à part les activités annexes que sont les jeux de table et la restauration, les machines à sous c'est 90 % du business. C'est ce qu'on explique régulièrement d'ailleurs à nos salariés. Les allocations de ressources quand il s'agit d'animer, de communiquer, l'essentiel c'est sur les machines à sous.

En ce qui concerne le prélèvement communal qui je pense peut vous intéresser. Vous avez un taux de prélèvement maximum de 15 % qui a été bien négocié, je vous en félicite. Le montant perçu par la commune en 2015 est de 939.000 €, contre 936.500 en 2014, sans compter le prélèvement communal pris sur le prélèvement Etat, on est simplement sur les 15 %. 939.000 € pour la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, ce n'est pas négligeable.

Un mot sur le jeu responsable et la lutte contre l'abus de jeu. C'est une obligation légale en ce qui nous concerne mais c'est également une obligation déontologique qu'on s'impose au niveau du groupe dont le casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX fait partie. L'ensemble du personnel du casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX est formé à la prévention de l'abus de jeu. Les salariés sont formés, ils sont vigilants, ils sont prévenants et ils n'hésitent pas à nous signaler telle ou telle personne qui pourrait présenter des signes de dépendance au jeu. Hormis cela nous avons des affiches des flyers et nous avons également signé une convention de partenariat avec une association nationale de prévention en alcoologie, addictologie, qui se trouve à SAINT BRIEUC, parce que l'addiction au jeu est un peu comme toutes les addictions, elle se soigne bien évidemment et donc un médecin spécialiste en addictologie dispense cette formation à chaque personne employée par le casino, règlementairement dans les 90 jours de sa prise de fonction, avec des piqûres de rappel régulières bien évidemment. Durant l'exercice, on a recruté 7 personnes différentes, et bien évidemment ces 7 personnes ont bénéficié de cette formation.

En conclusion, nous avons vécu une année correcte et j'espère qu'elle vous satisfait. Les voyants sont favorables mais on va dire que rien n'est jamais acquis surtout en ce qui concerne le jeu. Je vous ai dit tout à l'heure que 90 % du chiffre d'affaires du casino représentait les machines à sous, vous avez un taux de prélèvement de 15 %, c'est l'image que je donne à mes collaborateurs, tout personne qui rentre dans le casino, à chaque fois qu'elle dépense 100 € de produit brut, c'est 15 € pour la commune. Donc plus il y a de personnes qui rentrent dans le casino plus il y a de personnes qui dépensent et plus vous touchez de prélèvements. Ne voyez pas non plus les clients comme des billets verts de 100 € qui rentrent dans le casino. L'objectif qu'on s'est fixé et que m'ont fixé le groupe et Hugo CORBILLE, c'est de développer notre chiffre d'affaires, notre activité, de maintenir notre leadership dans les Côtes d'Armor et pourquoi pas l'atteindre en Bretagne. Nous étions deuxième casino bretons à la fin de l'exercice 2015 derrière le casino de BENODET, on était au coude à coude à fin février 2016 mais il y a de fortes chances qu'on soit malheureusement dépassé par le casino de LARMOR PLAGE dans le Morbihan. L'été n'est pas terminé, on n'a pas dit notre dernier mot, on espère finir premier. Bien évidemment pour maintenir notre leadership on a la part qui nous incombe dans le respect du cahier des charges et bien au-delà d'ailleurs. Le cahier des charges nous impose un certain nombre d'animations, 52 animations musicales par an, on en a fait plus de 150 l'année dernière. On ne se borne pas simplement stricto sensu au cahier des charges, on pense surtout au développement de notre activité. Cela passe par l'investissement, le renouvellement des offres de jeu car ce qui est le plus important pour un client comme pour n'importe quel commerce c'est le produit qu'on lui propose. Il faut donc qu'on renouvelle notre parc machines à sous tous les ans... c'est très important même si c'est très cher. Pour vous donner un ordre d'idée, une machine à sous aujourd'hui en moyenne c'est 20 à 25.000 €. Donc dès qu'on en change 4 c'est un billet de 100.000 €. Ce n'est pas négligeable.

Une intensification en maintien de notre politique d'animation commerciale, c'est-à-dire qu'il faut continuer d'aller chercher des parts de marché sur nos concurrents. J'étais content l'année dernière en prenant mon poste parce que je pouvais aller taper un petit peu sur mes anciens patrons de PERROS GUIREC. Maintenant ils sont rentrés dans le giron, je suis bien obligé de travailler en collaboration avec eux mais il n'en demeure pas moins que moi je fais partie du casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et que mon but c'est quand même d'aller leur piquer des parts de marché si je peux. Cela passe également par la qualité de l'accueil et du service. C'est notre rôle tous les jours, au travers de l'équipe des responsables, d'amener l'équipe à être toujours la plus accueillante possible pour que nos clients soient contents, qu'ils reviennent et dépensent. N'oubliez pas, 100 € c'est un billet de 15 € pour vous. Là c'est ce qui concerne notre part, mais il y a bien évidemment la part de la commune. Je suis en discussion étroite avec Monsieur le Maire et Marcel QUELEN, ici présents, car ce qui est très important pour les casinos c'est l'accessibilité, la visibilité et le parking. C'est super important. Il est très important de travailler sur l'accessibilité, sur la visibilité, c'est-à-dire qu'au niveau de la signalétique un client qui ne connaît pas le casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX puisse le trouver très facilement, quand il arrive à proximité qu'il puisse trouver des places de parking etc... c'est vraiment très important. Je prends souvent l'exemple des boulangeries. Les boulangeries étaient implantées en centre-ville avec très peu de parking. Quand elles n'avaient pas de concurrents, ce n'était pas compliqué, les gens n'avaient pas d'autre choix. Si vous comparez maintenant les boulangeries qui sont installées en centre-ville avec d'autres qui ont un grand

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

parking à l'extérieur, elles sont mortes. Je pense que c'est vraiment un point très important et je pense qu'il faut qu'on travaille main dans la main et en bonne intelligence dans ce domaine.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE : Je remercie Monsieur LE DEON pour cette présentation concise. Y a t'il des questions ?

M. BREZELLEC : J'aurais 2 questions à vous poser, si vous le permettez.

La hausse de fréquentation de 5 %, je pense qu'elle s'inscrit dans un mouvement général au niveau national ou au niveau breton ou c'est uniquement parce que votre travail de communication a porté et que ces 5 % représentent simplement l'augmentation du casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et qu'ailleurs c'est plus aléatoire.

M. LE DEON : Si je prends l'exemple du département, PERROS GUIREC a enregistré une stagnation, LE VAL ANDRE également, donc on est réellement au-dessus.

M. BREZELLEC : Donc cela veut dire que la crise n'est pas forcément finie pour tout le monde.

M. LE DEON : Non seulement la crise n'est pas finie mais le marché du jeu en Bretagne et en France est figé. Il se développe très peu, voire il régresse légèrement. C'est-à-dire que sur les Côtes d'Armor vous avez un marché global de x millions d'€ et donc vous avez un certain nombre de casinos qui se partagent ce gâteau. Il faut regarder tous les ans, le gâteau est sensiblement le même et le but du jeu c'est justement de gagner des parts de marché. Je pourrais vous transmettre, puisque je l'avais fait, concernant l'étude du casino de SAINT-QUAY puisque je faisais partie d'un groupe qui n'avait pas du tout la même vision que celui auquel j'appartiens actuellement, qui était plus dans la restriction totale au niveau des charges de personnel etc ... et j'avais fait la comparaison en temps de crise avec le casino de SAINT QUAY qui avait continué à investir, à communiquer etc ... et bien, pour le casino de SAINT QUAY, même si le marché global du jeu dans les Côtes d'Armor diminuait, le casino de SAINT QUAY a continué à gagner des parts de marché tous les ans. Et le nerf de la guerre, il est là.

M. BREZELLEC : Ma 2^{ème} question est plus personnelle. Pour le casino de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, est-ce que vous avez en projet un réaménagement de la partie restauration ? je pense notamment à l'escalier monumental qui est au centre de la salle.

M. LE DEON : C'est la première chose qui m'a choqué quand je suis arrivé dans ce restaurant. Je me suis dit, qu'est-ce que fait cet escalier en plein milieu. En fait il est super intéressant quand on fait certaines soirées animées par exemple un chanteur peut descendre l'escalier comme

Mme QUERE : Des danseuses espagnoles par exemple...

M. LE DEON : Il aurait été bien, si en face de l'escalier il y avait encore eu 20 mètres de projection et ce n'est pas le cas. Je vais en discuter avec Hugo CORBILLE qui est assez d'accord avec cela. En termes d'animation on verrait bien à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, on a un restaurant qui s'y prête et qui pourrait faire office de cabaret par exemple pendant certaines parties de l'année. C'est-à-dire qu'il y aurait beaucoup plus de fonctionnalité sans l'escalier qu'avec. Maintenant on a une salle là-haut et en termes d'accessibilité et de sécurité c'est assez compliqué. J'ai essayé de voir si on ne pouvait pas mettre, éventuellement, un ascenseur transparent un peu sympa qui ne prenne pas trop d'emprise sur le restaurant. C'est vrai qu'on y pense. Cela nous mange de la visibilité, de la surface et on va dire que ce n'est pas très pratique. Je pense que la personne qui a dessiné cet escalier, au départ sur le papier cela devait être sympa, n'avait pas de vue 3D.

Mme QUERE : Vous avez toujours en charge le mini-golf ?

M. LE DEON : Oui. C'est dans le cahier des charges. Du 1^{er} juillet au 30 août mais nous irons jusqu'au 31.

Mme QUERE : Je le trouve désespérément vide mais c'est comme cela.

M. LE MAIRE : Je peux répondre puisque je vois de temps en temps circuler des informations. On pose toujours les mêmes questions. Pourrait-on l'ouvrir pendant les vacances scolaires hors saison. On a fait des tentatives. Vous les avez faites, on les a faites. Résultat : 2 entrées sur un week-end. Il y a un moment où il faut arrêter de poser toujours les mêmes questions. On a la réponse très claire, cela ne marche pas hors saison.

M. LE DEON : On n'a aucune demande.

Mme QUERE : Donc vous confirmez.

M. LE DEON : Oui.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

M. LE MAIRE : On a fait une tentative. Une fois une association s'était proposée bénévolement. C'était l'année dernière pendant les vacances de Pâques

Mme QUERE : Et ça n'a pas du tout marché.

M. LE MAIRE : Pas du tout mais alors pas du tout du tout. Ni pour le téléthon non plus. Il y a un moment où il faut être clair, il fonctionne du 1^{er} juillet au 31 août. En dehors on assure l'entretien. Il n'y a pas de clients. Pas d'autres questions ?
Je vous remercie sincèrement Monsieur LE DEON pour cette présentation.

Information aux conseillers municipaux : le rapport du casino est arrivé en mairie mais pour des raisons écologiques nous n'en n'avons pas fait de copies papier. Il est à la disposition de chaque conseiller municipal qui souhaite le consulter.

Ce qu'il faut retenir, on l'a bien compris, quand vous dites que l'évolution ou l'activité est correcte c'est qu'elle est excellente, c'est plutôt notre vision.

Comme vous l'avez dit nous avons été amenés à négocier la délégation de service public et c'est bien le taux de 15 % qui a été obtenu. Nous sommes aussi des négociateurs et le résultat est là. Les recettes sont constantes. La diminution était notre crainte en tant que conseillers municipaux. On constate que le chiffre total tel qu'on l'a annoncé globalement sur l'activité 2014/2015 c'est 1.261.098 € et qu'il était de 1.245.166 sur l'exercice précédent, donc une évolution sensible mais tout de même une stabilité.

Comme vous l'avez dit aussi nous sommes en contact permanent puisque nous sommes très sensibles à l'activité du casino, non seulement en termes d'image mais en termes de communication puisque tout ce qui est porté par le casino fait parler de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Je me déplace pas mal dans le département et je vois l'affichage constant sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Les 2 problématiques qu'on avait étaient la visibilité avec une bonne signalétique, c'est quelque chose qu'on a résolu lors du dernier conseil municipal, avec de nouvelles plaques beaucoup plus visibles. Elles seront mieux captées en termes d'image avec le nouveau logo. Et bien sûr, la problématique des parkings. Un de nos objectifs est certes de créer une activité culturelle ou sportive mais en essayant nuire le moins possible à l'activité du casino. On se rencontre dans quelques jours pour retravailler sur la possibilité de cofinancer la restauration d'un parking.

Enfin je voulais vous remercier pour votre investissement auprès des associations. Suite à la signature et la négociation, nous avions cru comprendre que le casino avait pris une certaine distance avec les associations, ce qui était normal, mais je crois qu'aujourd'hui vous êtes revenus à une autre position. Je vais vous remercier de votre investissement pour le bénéfice et l'image de la commune. Merci. Je vous libère.

Il n'y a pas de vote on prend acte du rapport.

Délibération n° 24/06/2016-01

Casino - compte rendu d'activité 2014/2015

En sa qualité de délégataire de service public, le Casino de Saint-Quay-Portrieux a transmis en mairie son rapport d'activité pour l'exercice 2014/2015.

Au cours de cette période, le Casino fonctionne par autorisation du Ministère de l'intérieur et selon le contrat de la délégation de service public signé le 1^{er} août 2014 avec prise d'effet au 1er janvier 2015.

Monsieur LE DEON, Directeur, présente le rapport d'activité du casino au Conseil municipal. Il précise que le prélèvement au titre du produit des jeux au profit de la commune s'est élevé à 938 971 € soit une augmentation de 0,26 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette somme est comptabilisée au budget à l'article 7364 « produits des jeux » qui inclut également une part du prélèvement progressif, versée par l'Etat sur les recettes du casino qu'il perçoit directement. Elle s'élève à 322.127 € pour la saison 2014/2015, soit un total de 1.261.098 €.

Le Conseil municipal prend acte des informations transmises par le Casino dans son rapport d'activité pour l'exercice 2014/2015.

Départ de Madame Karine HALNA qui donne pouvoir à Madame Catherine BELLONCHE
Arrivée de Monsieur Franck LABBE

Présents : 16

Représentés : 7

Votants : 23

Le point suivant (**point n° 4**) concerne le **cinéma Arletty**. Bienvenue à M. Olivier DEFOSSE qui va nous présenter aussi le rapport d'activité. Là aussi ce rapport d'activité a été transmis et là encore pour des raisons on va dire d'éviter la duplication papier, il est à votre disposition, mais vous allez nous en présenter un rapport concis.

M. DEFOSSE : Bonjour. Je suis Olivier DEFOSSE, je suis le gérant de la société CINEODE. On ne va pas parler au niveau chiffres des mêmes montants que le casino, j'aimerais bien.

La société CINEODE gère la salle Arletty depuis avril 2013. Le cinéma fonctionne avec 2.2 équivalents temps plein, 3 employés. On a augmenté le personnel par rapport à 2014. C'est dû au nombre de séances qu'on a rajoutées et puis aussi à l'animation qu'on a voulu faire. On a réalisé 32.594 entrées en 2015, pour 30.222 entrées en 2014. Donc une légère augmentation à savoir que nationalement il y a eu une légère baisse entre 4 et 5 % de baisse constatée sur les entrées cinéma.

Je pense que le fait d'augmenter un peu le nombre de séances nous a fait gagner un peu d'entrées. On a augmenté les séances sur les périodes de vacances qui sont décalées. C'est-à-dire qu'avant on était ouvert sur les vacances de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, 4 séances par jour, et là nous sommes restés ouvert de la même façon sur les vacances parisiennes et du coup nous avons gagné un peu d'entrées.

Au niveau des tarifs, on a n'a pas bougé. Ce qu'il faut savoir c'est qu'on a près de 38 % de nos entrées qui sont faites par les abonnements. On a voulu gardé ce qui se faisait avant. On a une carte d'abonnement qui n'est pas nominative qui est valable 14 mois. Le tarif moyen du cinéma est à 5.95 €. Il n'est pas très élevé mais c'est dû au fait que 40 % des entrées sont faites par carte d'abonnement ce qui fait revenir à 5.50 € la place. Cela permet quand même de fidéliser la clientèle, on ne va pas non plus se plaindre.

Le cinéma comme je vous l'ai dit est ouvert tous les jours de l'année, comme le casino. Avec des poussées de séances lors des vacances et l'été. Si on regarde le box-office, sur les 6 premiers films il y en a 4 qui sont sortis sur la période estivale. On a quand même une fréquentation assez importante.

Nous avons obtenu le classement « art et essai » avec un label « recherche et découverte ». Déjà obtenir le classement « art et essai » c'est quand même le signe qu'on ne passe pas que des ghostbusters mais qu'il existe aussi une animation et puis qu'on passe un certain nombre de films classés « art et essai ». Sur les 242 films diffusés, on a passé 119 films « art et essai », soit pratiquement 50 % de films « art et essai ». On a fait un bon partage. Sur le box-office, comme je vous le disais, 4 films sont sortis l'été et on se rend compte que les films qui ont le mieux marché à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, mais généralement c'est ceux qui marchent aussi dans toute la France, sont des films familiaux. Le film qui a fait le plus d'entrées pour nous a été Les mignons, on a fait quand même en 2D 3D près de 2.800 entrées, ce n'est pas mal, Star wars 1.900 entrées, la famille Bélière qui était sorti sur l'année 2014 mais qui a continué à travailler sur 2015 et puis ensuite Les profs, Mission impossible. Tout cela parce que ce sont des films qui sont sortis l'été et que l'été on fait pratiquement 30 % d'entrées en plus que le reste de l'année.

Au niveau des animations, on en a fait de nombreuses et je ne vais pas toutes les annoncer, on a fait pas mal de ciné rencontres, dont certaines avec le réalisateur du film. On a organisé 2 nuits du cinéma, plutôt une nuit du cinéma et une mi-nuit du cinéma. On a participé aux rencontres de films en Bretagne (du 7 au 10 octobre 2015), on a fait en avant-première « le blues du crapaud » en présence du réalisateur Gérard Chevalier, on a fait des soirées à thème notamment une nuit « retour vers le futur », que je ne voulais pas faire d'ailleurs et puis ça a plutôt pas mal marché en passant les 3 volets, on a participé au mois du documentaire qui a eu lieu au mois de novembre, on a participé aussi au mois de décembre à un ciné jazz avec un film familial, les Aristochats, et puis 2 films en soirée. On a eu 42 sorties nationales, 14 avant-premières. On pourrait avoir plus d'avant premières mais quand je dis avant-premières il ne s'agit pas de films qui sont diffusés le mardi avec une sortie nationale le mercredi, ce qui peut être considéré comme une avant-première. Si on veut on peut le faire pratiquement sur tous les films mais il n'y a alors pas grande primeur. Quand je parle d'avant-première il s'agit de films qui vont passer soit le dimanche précédent ou 15 jours avant la sortie nationale. Donc on en a fait 14. On a beaucoup travaillé avec le jeune public, avec tous les dispositifs normaux comme « l'école et le cinéma » ou « collège au cinéma ». Et en plus de cela on fait une programmation au trimestre destinée aux primaires et maternelles.

On a bien sûr participé à toutes les opérations nationales : printemps du cinéma, fête du cinéma, la rentrée du cinéma et comme je le disais tout à l'heure le mois du film documentaire qui est une opération internationale.

Ces opérations-là printemps du cinéma, fête du cinéma, rentrée du cinéma, ne nous apportent pas énormément d'entrées parce que cela marche plus dans les multiplex qui ont déjà un tarif de base beaucoup plus cher. Il y a une moins grosse différence pour nous notamment sur la fête du cinéma, c'est 4 € l'entrée. 4 € quand vous allez au cinéma pour 5.5 € cela fait une différence bien sûr, mais beaucoup moins que sur un multiplex où la place de cinéma est à 10 €, là il y a plus d'intérêt.

Au niveau de la publicité on édite un programme à la semaine qui est disponible maintenant dès le vendredi au lieu du lundi. On édite des flyers et des affiches qui sont distribués dans les commerces, à la mairie, dans les lieux culturels. On fait aussi des affiches A3, de moins en moins parce que les commerçants préfèrent les flyers que les affiches. On a 2 sites, notre propre site internet « cinéode.fr » où vous pouvez non seulement voir le programme de la semaine en cours et même quelques fois les animations à venir ou les films à sortir.

La partie financière : léger déficit pour la deuxième année consécutive.

185.000 € de recettes hors TVA, hors TSA (taxe spéciale pour le cinéma que la commune peut récupérer pour faire des travaux...), 171.000 entrées et 171.000 € de recettes billetterie. 11.000 € de diverses subventions (commune, canal+, la

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

subvention art et essai) et on a 1.500 € de recettes confiserie. Je pense qu'au niveau des recettes on pourrait peut-être essayer de voir au niveau de la confiserie pour faire un peu mieux. Comme le distributeur de confiserie est un peu en retrait, il est au-dessus sur la petite plateforme, c'est à voir. Il faut que j'y réfléchisse. Comme on a un petit comptoir où on vend les billets, il faudrait peut-être envisager un aménagement à cet endroit

Mme QUERE : oui, il a été conçu comme un espace de convivialité, il n'est peut-être pas suffisamment exploité dans ce sens-là.

M. DEFOSSE : Même au niveau de l'affichage, si quelqu'un vient au cinéma et ne connaît pas le cinéma, il ne va pas voir qu'il y a un distributeur à cet endroit. Donc, c'est ce que je disais tout à l'heure avec mes collègues, il faut voir à faire quelque chose.

Les dépenses : Je ne vais pas vous les énumérer. Les principaux postes de dépenses sont les salaires et le reversement aux distributeurs.

La société CINEODE prendra en charge le déficit et puis on va essayer de combler un peu ce léger problème. On l'a déjà fait en restructurant au niveau du personnel. Il y a une personne qui est partie et qui a été remplacée, les salaires ne sont pas les mêmes et on risque de faire un petit peu d'économies.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DEFOSSE. Y a-t-il des questions ?

Mme QUERE : Sur les 33.000 personnes qui viennent au cinéma à SAINT-QUAY-PORTRIEUX connaissez-vous la proportion des gens qui viennent de l'extérieur de la commune et d'où viennent ces personnes ?

M. DEFOSSE : On pourrait faire une étude mais ce qui est certain c'est que pour faire 33.000 entrées sur un mono écran dans une ville de cet acabit, je peux vous dire qu'il y a facilement 50 à 60 % des personnes qui viennent soit de l'extérieur ou qui sont des touristes. C'est certain, parce que malgré nos petites difficultés on va dire à équilibrer les comptes, sur un mono écran faire 33.000 entrées c'est plutôt pas mal.

Mme QUERE : Parce que le cinéma avait été conçu dans ce sens quand même, de promotion et d'attractivité. Environ 50 % viennent de l'extérieur, c'est qu'on atteint

M. DEFOSSE : Un mono écran généralement c'est aux alentours de 20.000 entrées. A peu près.

M. BREZELLEC : Juillet et août représentent combien par rapport aux 33.000 ?

M. DEFOSSE : On ne va pas parler de juillet/août, mais on va parler plutôt du 15 juillet au 15 août. On fait des semaines à 1.200 entrées pour d'habitude des semaines entre 5 ou 600 entrées.

Mme QUERE : Et, comme vous le disiez, on n'a qu'une salle.

M. DEFOSSE : Oui, c'est pour cela que même au niveau de la rotation des films etc... on n'a pas de problèmes d'accès aux films. Ce qui a fait du bien aussi au cinéma Arletty c'est le numérique. Parce que maintenant on peut faire des partages de copies. Ce qui me permet, je partage avec une autre salle à moi, parce que normalement si vous avez un film en sortie la semaine vous allez faire entre 15 et 20 séances, si on fait 20 séances dans une seule salle, on ne peut pratiquement jouer que ce film-là. Et là en faisant comme cela, cela nous permet, c'est pour cela aussi qu'on a gagné en entrées par rapport aux années précédentes, c'est qu'a même quand j'ai un film en sortie nationale j'arrive à ne faire que 10 séances, je mets 10 autres séances dans un autre cinéma ce qui nous permet d'avoir 5, 6 films à l'affiche.

M. LE MAIRE : D'autres questions ?

M. MOYAT : Il est difficile d'avoir un opéra ou un concert.

M. DEFOSSE : Non ce n'est pas difficile.

M. MOYAT : Cela coûte cher ?

M. DEFOSSE : Cela coûte cher, je crois qu'on en avait déjà discuté. Nous le faisons dans d'autres cinéma, après il faut essayer. Cela peut marcher comme cela peut être une catastrophe. Il y a juste l'installation d'une parabole par un antenniste. La parabole nous est fournie par un prestataire. Je travaille en région parisienne avec l'opéra de Paris. Je passe 10 films, 8 en direct et 2 en différé. Forcément le direct marche mieux et on n'a pas de risque financier parce qu'en fait cela marche comme une place de cinéma. Ils prennent 50 % de la recette. Cela peut être intéressant mais il y a le coût, il y a quand même une grosse parabole à installer. A savoir aussi si on peut, si on a le droit de mettre une telle installation en place.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

M. MOYAT : Il faudrait se renseigner pour savoir si c'est possible.

M. DEFOSSE : Je suis ouvert à tout. On participe dès qu'on nous demande quelque chose....

M. LE MAIRE : Il y a la problématique de la parabole sur l'Arletty aussi en termes d'autorisation d'urbanisme. Nous avons été amenés à parler des retransmissions d'opéra et je pense qu'il faudrait que cela soit porté aussi par une association parce qu'il y a peut-être des besoins en termes de diffusion, de communication

M. DEFOSSE : Non puisque c'est un programme à l'année, donc on a un catalogue. L'entreprise avec laquelle je travaille c'est vraiment clef en main. A nous de diffuser le programme. Mais le problème c'est surtout de savoir si on a le droit de mettre une parabole sur, je ne vais pas dire un monument, mais c'est cela la question.

Mme QUERE : Pardonnez-moi, je ne suis pas une technicienne, mais n'y a-t-il pas d'autre système que la parabole, parce qu'il me semblait que l'outil avait été prévu pour permettre la rediffusion, peut-être pas en direct ?

M. DEFOSSE : Si ce n'est pas en direct, ce n'est pas intéressant.

Mme QUERE : C'est toute la nuance.

M. DEFOSSE : Si ce n'est pas en direct, c'est juste un DCP que vous branchez, mais ce n'est pas intéressant. Sur 10 que je fais, je dois en faire 8 en direct et 2 en différé et au niveau des entrées cela n'a rien à voir.

Mme QUERE : J'ai la réponse. Parce qu'il me semblait qu'on pouvait le faire mais effectivement si c'est une question de différé ou de direct, cela paraît logique.

M. BARBEY-CHARIOU : En restant sur l'aspect parabole, il y a besoin de l'autorisation des bâtiments de France pour installer une parabole sur le cinéma, mais le cinéma, comme les terrains de tennis, appartient à la commune, si c'est une longueur de câble, on pourrait avoir une parabole au niveau des terrains de tennis.

M. QUELEN : Je peux vous donner contact avec

M. LE MAIRE : Vous allez prendre rendez-vous et puis vous allez nous organiser cela.

M. HUC : Par rapport au déficit, je me demandais si on ne pouvait pas augmenter le prix des places de 50 centimes. Qu'est-ce que vous en pensez ?

M. DEFOSSE : C'est ce dont je discutais avec mes collègues. Le tarif n'a pas été augmenté. C'est aussi pour cela qu'on fait des entrées raisonnables. Je pense qu'il va falloir, c'était une de mes questions, augmenter un peu le prix des entrées et notamment la carte d'abonnement. C'est pratiquement 40 % des entrées. Tant mieux, je veux dire que cela fidélise la clientèle, mais comme cette carte n'est pas nominative, tu vas au cinéma tiens je te passe ma carte, c'est un problème. Je pense que c'est ce tarif-là qu'il faut surtout revoir. Le tarif plein à mon avis, on est à 7.50 €, il ne faut pas y toucher. 7.50 € je veux être en dessous des multiplex. Mais c'est sur le tarif de la carte qu'il faudrait augmenter légèrement.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il va falloir y penser. 5.50 € la place quand on a une carte, c'est 10 places.

M. DEFOSSE : Pas nominative

M. LE MAIRE : Je sais, j'en ai une.

M. DEFOSSE : Dans certains cinémas on ne peut prendre que 2 places par carte pour la même séance. Ici on ne le fait pas parce que l'été on sait que c'est familial ... mais dans beaucoup d'endroits les gens prennent 2 cartes.

M. LE MAIRE : Il faudra étudier les tarifs dans la commission économique et financière qui va se réunir.

Qu'y a-t-il de plus à dire ? Simplement vous remercier pour les partenariats qui sont extrêmement importants pour la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et s'il y a eu une grande visibilité l'année dernière la visibilité sera encore plus importante cette année, c'est films en Bretagne. Films en Bretagne c'est l'accueil de 200 à 210 professionnels sur notre commune pendant 3 jours qui non seulement ont investi le centre de congrès, qui investissent nos hôtels et les restaurants avec des partenariats, plus bien sûr notre cinéma, sans compter des locations de villas et de résidences pour des contacts et des lectures de scénarios. Il y a 2 centres actuellement qui sont importants dans le département, c'est Méllionec où j'étais entre midi et 2, là c'est une dimension sur le documentaire avec une maison des auteurs, et Saint-Quay-Portrieux. D'ailleurs on pourrait créer des liens entre les 2 communes en sachant que l'une est franchement rurale et l'autre franchement littorale. Merci aussi pour la collaboration avec l'association Ciné Saint Quay puisqu'il y a beaucoup d'engagements de cette association, la nuit du cinéma et la mi-nuit du cinéma. Vous avez fait référence aussi à l'association le jazz est là qui effectivement, à Noël, a organisé un

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

après-midi récréatif pour les enfants. On s'était partagé les frais puisque les enfants de moins de 12 ans ne payaient pas et nous avons pris en charge cette dépense, cela faisait partie des animations de Noël. Je sais qu'il y a de nouveaux projets puisque votre directrice m'a contacté en lien avec l'association ciné Saint Quay pour probablement des soirées de démarches citoyennes. Il a été fait référence à un film qui s'appelle « demain » mais ce n'est pas forcément celui-là qui sera programmé. Je sais que la date est choisie, ce sera le mercredi 24 août. Nous, nous allons réétudier la tarification de la carte abonnement non nominative. Merci.

Délibération n° 24/06/2016-02

Cinéma – compte rendu d'activité 2015

En sa qualité de délégataire de service public, la société CINEODE a transmis en mairie le rapport d'activité du cinéma Arletty pour l'exercice 2015, comme prévu au cahier des charges signé le 10 avril 2013.

Monsieur DEFOSSE, Gérant de la société, présente à ce titre le rapport d'activité du cinéma Arletty au conseil municipal.

Au cours de l'année 2015, le cinéma a enregistré 32 594 entrées payantes. Cependant, le compte de résultat fait apparaître un déficit de 11.040,84 €

Par ailleurs, il convient de noter que le CNC a accordé le label « Recherche et Découverte » à Cinéode qui a diffusé 242 films dont 40 % de films Art et Essais.

L'équipe du Cinéma Arletty est attentive aux animations organisées par la ville pour établir des partenariats (Film en Bretagne, Ciné Jazz...) Il en va de même avec les associations locales pour la diffusion de films lors des soirées à thème, ciné-rencontre, ciné débats, soirée participative...

Le Cinéma Arletty poursuit également sa participation aux dispositifs nationaux Ecole et Cinéma, Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma. Ainsi, pour l'année scolaire 2014-2015, 15 films ont été projetés pour ces 3 dispositifs pour un total de 1260 entrées jeunes spectateurs.

De même, le Cinéma Arletty comme chaque année, est présent sur les opérations nationales : printemps du cinéma, fête du cinéma et rentrée du cinéma.

Le Conseil municipal prend acte des informations transmises par la société CINEODE dans son rapport d'activité pour l'exercice 2015.

Point n° 5 : Approbation des comptes 2015 de l'office de tourisme.

Présentation par Madame Sophie LATHUILLIERE

Avant le vote : Arrivée de Monsieur LABBE et départ de Mme HALNA qui donne pouvoir à Mme BELLONCLE

Présents : 16

Représentés : 7

Votants : 23

Délibération n° 24/06/2016-03

Office de Tourisme - Approbation des comptes 2015

Conformément à l'article L.133-8 du Code du Tourisme, le budget prévisionnel et le compte administratif de l'EPIC doivent être soumis à l'approbation du Conseil Municipal après avoir été adoptés par le Comité de Direction de l'Office du Tourisme.

Le Budget Primitif 2016 a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil Municipal du 25 mars 2016 à l'occasion du vote de la subvention à l'Office de Tourisme (190.000 €).

Par délibération en date du 10 mai 2016, le Comité de Direction de l'Office du Tourisme a débattu sur le compte administratif 2015.

Concernant la section d'exploitation, un excédent en fonctionnement se dégage, d'un montant de 13.020,03 €; malgré le déficit de fonctionnement de l'année 2014 :

Recettes de fonctionnement 2015

377.791,61 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

Dépenses de fonctionnement 2015	356.169,60 €
Résultat 2015	21.622,01 €
Déficit 2014 reporté	- 8.601,98 €
Résultat de l'exercice	13.020,03 €

Au titre de la section d'investissement :

Recettes d'investissement 2015	4.740,94 €
Dépenses d'investissement 2015	- 2.080,66 €
Résultat 2015	2.660,28 €
Excédent 2014 reporté	26.414,34 €
Résultat de l'exercice	29.074,62 €

Au vu des résultats du compte administratif 2015 votés par le Comité Directeur de l'Office de Tourisme, il est proposé d'approuver les comptes de l'Office du Tourisme tels que présentés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver les comptes 2015 de l'office de tourisme tels que présentés.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ?

M. BREZELLEC : Ce n'est pas franchement une question mais je voulais simplement signaler que je n'avais pas voté au moment du Comité directeur parce que je n'avais pas eu les comptes détaillés. Je voulais remercier Mme LATHUILLIERE et la Directrice de l'office puisque je les ai eus la semaine suivante et donc cette fois-ci je voterai le compte administratif. Je voulais dire pourquoi je votais différemment.

Mme QUERE : Peut-on déjà envisager l'avenir de notre office de tourisme et du tourisme sur notre territoire d'une manière générale dans le cadre de l'agglomération.

M. LE MAIRE : C'est un dossier extrêmement complexe. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu à ce sujet puisqu'on est dans un cas particulier. Nous serons amenés à voter (point 21) pour décider si on accepte ou pas le schéma départemental de coopération intercommunale. Comme vous le savez, théoriquement, la communauté Sud Goëlo va intégrer la future agglomération briochine et un certain nombre de comités techniques se sont mis en place ainsi que des comités de pilotage. Lors du comité de pilotage qui s'est réuni cet après-midi a surtout été abordée la question des conséquences fiscales. Je vous rappelle qu'une réunion avait été organisée il y a une semaine, à laquelle avait été invité l'ensemble des conseillers municipaux, pour la présentation. Deuxième point qui fait partie des dossiers sensibles, c'est le dossier des ressources humaines. Comment intégrer les personnels dans la même agglomération ? La gouvernance, c'est pratiquement bouclé, je peux le dire. Il n'y a pas du tout de souci en termes de gouvernance. Il y a 1 Président, 15 vice-présidents et des conseillers délégués. Ce qui est très important c'est comment associer les conseillers municipaux puisque le nombre de conseillers communautaires pour chaque commune va forcément diminuer. Il sera mis en place surtout un mode de communication. En ce qui concerne le tourisme, on est dans un cas particulier puisque Saint Brieuc Agglomération a la compétence tourisme, nous nous n'avons pas la compétence tourisme et on a 2 communes classées de tourisme. Avec la problématique, est-ce qu'on accepte ou pas d'intégrer ce processus. Aujourd'hui un groupe de travail s'est mis en place et il n'y a pas de conclusions à apporter aujourd'hui. Tout simplement parce que si nous sommes des stations classées de tourisme, pouvons-nous fusionner ou non avec l'office de tourisme de Binic Etables. Quel est l'avenir de Tréveneuc ? Plourhan et Lantic sont liés avec Etables. Aujourd'hui il faut rester dans une grande prudence. Un groupe de travail s'est mis en place, a commencé à travailler, il y a eu une réunion ce matin, une prochaine est prévue dans les 15 jours et ensuite on fera des propositions. C'est uniquement le comité de pilotage au niveau de l'agglomération auquel sont associés 3 maires du Sud Goëlo qui fera une proposition. Elle sera présentée aux maires et ensuite aux conseillers municipaux. Je pense qu'il faut plutôt attendre la rentrée, mais c'est actuellement en cours. 2 communes sont classées de tourisme. Nous avons obtenu notre classification l'année dernière, au mois de décembre, pour 12 ans, avec la problématique effectivement des dotations supplémentaires. Aujourd'hui on n'est pas en capacité de répondre, mais un travail s'est mis en place avec le groupe de pilotage.

Le point suivant (**Point n° 6**) concerne des **subventions complémentaires 2016** avec 2 subventions proposées.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

Une subvention qui concerne le club Espérance tennis de table. En effet, comme vous l'avez vu, le club Espérance tennis de table de SAINT-QUAY-PORTRIEUX progresse et connaît un certain succès sur le plan sportif. Il y a eu nécessité de déplacement pour les compétitions nationales et interrégionales et championnat de France de sport adapté (Ils accueillent des personnes handicapées) championnat de France vétérans, championnat interrégional minimes. Ils nous ont présenté une demande de subvention, à hauteur de 900 €, et nous proposons pour les accompagner une subvention complémentaire de 500 €.

Deuxième point : L'association A'TYPIK.

Il s'agit d'une nouvelle proposition pour une nouvelle manifestation qui a été portée par plusieurs élus dont Jean Louis GICQUEL, Sophie LATHUILLIERE, en partenariat, sur le plan technique, avec Marcel QUELEN et moi-même. C'est une nouvelle proposition à laquelle la Ville est fortement associée. Il s'agit de la création d'un nouveau festival pour finir la saison ou commencer une autre saison du 2 au 4 septembre sur le quai Richet, qui s'appellerait Food truck festival SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Avec l'accueil d'un certain nombre de food trucks autour de la thématique de cuisine du monde et parallèlement avec un festival de musique autour de cette thématique. Un travail a été effectué depuis quelques semaines avec des questionnements sur la possibilité technique ou pas de faisabilité de ce dossier. Dans la mesure où la commune possède une licence d'entrepreneur de spectacles (elle est à mon nom) nous avons la possibilité de signer les contrats avec les artistes mais nous avons préféré nous appuyer sur une association qui a l'expertise de ce type d'organisation à savoir l'association A'TYPIC. Une convention de partenariat a été proposée entre SAINT-QUAY-PORTRIEUX et cette association. Nous étions dans la dernière ligne droite de négociation des articles de cette convention et il se trouve qu'un des responsables de l'association a eu un petit souci de santé qui nous a un peu retardés. Ce qui me semble important c'est l'engagement de la ville qui pourrait être une subvention de 6.000 €. Quand on vote une subvention de 6.000 €, je vous rappelle qu'on ne verse que 50 % dans un premier temps et le solde sur présentation des factures quand la manifestation a eu lieu. Ce qui est important surtout c'est l'article numéro 3 de la convention qui dit bien que l'association s'engage à donner connaissance à la ville des modalités de l'organisation du projet pour validation avant la manifestation. Il y a donc nécessité de présenter un budget prévisionnel détaillé, la programmation musicale, la présentation des commerçants d'activité food truck, les partenaires privés, les outils de communication et la jauge du public attendu, ce qui pourrait d'ailleurs nécessiter l'avis d'une sous-commission de sécurité. Je vous propose d'accepter la signature de la convention et que l'association, une fois le dossier bouclé, dans les 15 jours, vienne présenter le projet lors d'une commission animation, puisque je sais que la plupart d'entre vous seront présents au moins jusqu'au 30 juillet, qu'on va réunir très rapidement pour validation définitive de ce projet avant effectivement sa réalisation début septembre. D'autres villes pourraient éventuellement être intéressées du fait de la nouveauté.

Mme QUERE : Cette délibération me pose problème à plus d'un titre. Parce que les 2 propositions sont très différentes. Pour le club de l'Espérance tennis de table, c'est un grand oui c'est évident. C'est un club important pour SAINT-QUAY-PORTRIEUX qui a des résultats remarquables et une démarche remarquable. Là il n'y a rien à dire, je voterai pour avec un grand plaisir. Par contre, pour l'association A'TYPIC, cela me pose problème. Non pas pour une question de projet parce que je trouve le projet très bon, il n'y a aucun souci et j'ai envie également de voter oui sauf qu'il y a un problème de date. La date coïncide exactement avec le forum intercommunal du Sud Goëlo du sport. On s'était engagé en mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX à ne pas organiser d'évènement marquant durant le week end dédié à nos clubs sportifs intercommunaux. Je me trouve devant un dilemme, d'une part j'aurais envie de vous demander de séparer les 2 subventions pour que je puisse voter oui à l'une et m'abstenir sur l'autre, est-ce que vous en êtes d'accord ? peut-être d'autres partagent mon avis. Je trouve que c'est dommage d'avoir choisi cette date-là, est-ce qu'on peut la changer encore ? je pense que non parce que c'est quand même un gros truc. Si c'est possible c'est mieux pour ne pas léser nos clubs, si ce n'est pas possible je serai obligée de m'abstenir ou de voter contre. C'est dommage.

M. LE MAIRE : Il n'y a aucun problème pour moi pour scinder les 2 délibérations. Effectivement on n'est pas dans les mêmes montants. On est bien dans le cadre d'un projet qui aura lieu le premier week end de septembre, on ne peut pas le décaler parce qu'ils ont déjà « réservé » des groupes. En sachant qu'on n'est pas du tout dans les mêmes temps d'animation entre un temps d'activités sportives et un temps d'activités culturelles. Ce n'est pas la première fois que pour l'ensemble du Sud Goëlo il y a plusieurs manifestations en même temps.

Mme QUERE : On s'y était engagé, c'était un engagement qu'on avait pris et moi je n'aime pas me dédire.

M. LE MAIRE : Oui mais je pense qu'il ne s'agit pas du tout des mêmes publics. Le début, c'est plutôt le vendredi soir, musique genre DJ. Il y a des repas le midi et l'après-midi l'animation ne commence pas avant 18 heures le samedi.

Mme QUERE : Et le forum se tient toute la journée.

M. LE MAIRE : Pour moi, il n'y a vraiment pas d'incompatibilité et en ce qui concerne le dimanche on est plutôt sur un début vers 11 heures et de toute façon, dans tous les cas, on a obligation de terminer à 16 heures pour que les services techniques remettent en état le quai Richet pour le marché du lendemain. Vraiment je n'ai pas d'inquiétude. De toute façon on est bien clair, c'est une subvention que l'on vote et dans tous les cas on n'a pas obligation de la verser entièrement c'est en fonction du projet. La convention nous permet de figer le projet, obligation avant la manifestation. Je propose qu'il y ait une commission animations où l'ensemble des conseillers municipaux qui seront présents pourront effectivement viser le dossier, ce qui sera une garantie, et à partir de là on valide dans les 15 jours et on peut lancer la manifestation.

Mme QUERE : Cela me rend un peu mal à l'aise parce qu'on n'organisait rien ce week end-là. Je répète ce n'est ni le montant, parce que mettre un montant comme cela sur une animation c'est important, mais cela vaut le coup d'autant que l'animation il n'y a rien à dire là-dessus et j'espère que ce sera un grand succès. C'est juste la date qui me pose problème.

M. LE MAIRE : L'idée c'était aussi, on l'a tous écrit et réécrit, effectivement de prolonger la saison, toujours la même problématique, quand commencer la saison. C'est toujours les mêmes problématiques et par contre c'est vraiment le vendredi soir à partir de 18 heures et le samedi à partir de 18 heures et le dimanche jusqu'à 16 heures. En sachant qu'il peut y avoir des repas, mais les groupes musicaux c'est le soir. Mais cela on va le présenter parce qu'ils sont en train de finaliser.

M. BREZELLEC : Je partage assez votre avis à tous les 2. Je pense qu'on n'est pas sur la même clientèle et on n'est pas non plus dans le même calage de temps si je peux me permettre. J'ai été assez convaincu par cette manifestation, pas avant lundi soir, mais après les explications de Jean Louis GICQUEL. Je crois que cela vaut le coup d'essayer et je voterai volontiers cette subvention. Ce qui est un peu gênant pour la Communauté de communes c'est le matériel surtout. On prête du matériel quand on fait un forum des associations, on a besoin du matériel qui est prêté par toutes les communes.

M. QUELEN : Cela ne posera pas de problème.

M. BREZELLEC : Cela ne posera pas de problème ? C'est plus cela l'inquiétude qu'on peut avoir, s'il y a un partage.

Mme LATHUILLIERE : Ce n'est pas les mêmes demandes.

M. BREZELLEC : C'est là qu'on peut avoir une inquiétude s'il y a des tentes qui sont prêtées, des tables et chaises, si on en a besoin par exemple sur le port, il peut y avoir un manque quelque part. Pour moi c'est la seule remarque qu'on puisse faire.

M. LE MAIRE : Ayant une première visibilité du projet, puisque comme je vous l'ai dit il est en train de se finaliser, d'ici 15 jours, je pense qu'il faut prendre l'assurance que se réunisse une commission animations élargie à l'ensemble des conseillers qui veulent être présents. Mais je pense que vous serez convaincus de ce projet qui n'est pas facile à monter parce que c'est un des premiers de Bretagne, il ne faut pas l'oublier. C'est le premier de Bretagne. Il y en a un qui a eu lieu à Bruxelles, il y en a un à Lyon, il y en a à Paris mais on sera le premier. Au point de vue technique cela nécessite une seule scène et surtout il n'y aura pas de barnums, en principe, mais juste des tables et des chaises. On devrait être entre 8, voire 10 maximum, food trucks. En termes d'organisation technique il y a déjà une première visibilité.

M. HUC : Par rapport à la subvention au tennis de table, il n'y a aucun problème pour moi. Par rapport à la subvention pour le festival food truck j'ai essayé d'y réfléchir et je suis très partagé, honnêtement. Je me dis que cela fait un week end où pour les restaurateurs du coin cela risque d'avoir un impact économique. Après je me dis est-ce qu'on n'aurait pas pu faire un tel festival en impliquant les restaurateurs de la ville, je ne sais pas si c'est quelque chose de faisable. Un jour leur dire, est-ce que vous ne pouvez pas sortir de votre restaurant et justement faire un petit festival. Les impliquer. En même temps d'un autre côté je me dis, c'est sympa d'avoir des food trucks et cela fait une animation. Je suis vraiment partagé. Donc moi je m'abstiendrai là-dessus et pour Denis (ROQUES) qui m'a donné sa procuration, Denis trouve que c'est une subvention très importante par rapport aux montants qu'on donne à des associations de SAINT-QUAY-PORTRIEUX qui font beaucoup d'animations pour la ville. Il trouve ce montant très important et il me demande de voter contre.

M. LE MAIRE : Très bien. Par rapport aux associations, on n'est pas du tout dans la même dimension puisqu'on est sur un festival plutôt régional. Il n'y a pas d'association qui monte des projets régionaux sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX ou alors je ne les ai pas identifiées. En ce qui concerne les restaurateurs, on a toujours la même préoccupation, elle est constante, ils sont toujours associés à tous les projets, que ce soit la fête de la musique ou d'autres, et il y a même un projet qui serait de dire est-ce qu'on ne pourrait pas proposer à une association d'avoir son propre food truck par exemple ou à un restaurateur. C'est vrai qu'on est un peu dans les prémices, dans un dossier un peu en gestation c'est le terme, il vous manque quelques éléments mais parce qu'il y a eu un peu de retard du fait, je l'ai dit, des problèmes de santé d'un des organisateurs et deuxièmement nous n'avons pas de conseil municipal avant septembre.

Mme LATHUILLIERE : Denis n'est pas là, il ne changera pas d'avis, mais concernant ton vote Hervé juste par rapport à ton inquiétude au sujet des restaurateurs locaux. Il y a une identité propre aux food trucks, ce n'est pas pareil qu'un stand comme pourrait le proposer un restaurateur local. Après, dans l'idée de cet événement, c'est aussi une découverte des cuisines du monde. L'idée ce n'est pas de faire venir un camion de crêpes galettes saucisses ou moules frites, vraiment on est dans l'idée d'une découverte gustative, on essaie d'être en accord aussi avec la proposition musicale qui est en parallèle. Il y a vraiment dans cette idée de food truck de faire voyager les gens. Ce n'est pas pour proposer la même cuisine que les restaurateurs qui sont aux alentours et qui sont à SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Je crois qu'aujourd'hui c'est un peu le déficit de nos territoires, au niveau des cuisines du monde on a peu de restaurateurs qui le proposent et si c'est le cas il faut aller jusqu'à SAINT BRIEUC parce qu'en tout cas il n'y en a pas sur notre commune. On n'a pas l'occasion de manger de la cuisine japonaise ou de la cuisine thaïlandaise ou de la cuisine mexicaine. C'est une offre qui n'existe pas sur notre territoire. Je pense qu'il ne faut

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

pas le voir comme quelque chose de concurrentiel mais comme quelque chose qui amène du monde. Après il y a des gens à qui cela ne plaira pas forcément, mais ça ne les empêchera pas d'aller manger dans les restaurants qu'ils connaissent.

M. LE MAIRE : D'autres questions ?

M. LABBE : Combien de personnes on attend pour cet évènement, est-ce qu'on a une prévision ?

M. LE MAIRE : Pour l'instant c'est le premier évènement en Bretagne, on n'est pas dans les mêmes jauges qu'à Lyon ou à Bruxelles, il faut de toute façon qu'on ait moins de 5.000 personnes sinon on passe dans une autre catégorie en termes de sécurité, 2.000 – 2.500 ce serait bien pour le week end. C'est à peu près notre niveau d'exigence.

M. LABBE : Je suis déjà allé à PARIS sur des food trucks, hier soir ils étaient à peu près une vingtaine. Les gens attendent trop longtemps alors si vous me dites 10, c'est déjà, je dirais, voué à l'échec. Il n'y a pas assez de food trucks.

M. LE MAIRE : Le montage économique c'est plutôt 6 à 8 food trucks.

M. LABBE : En restauration les gens ne vont pas manger à 3 heures de l'après-midi. Souvent il y a ce qu'on appelle le coup de feu en restauration, les gens vont aller déjeuner ou dîner entre midi et 14 heures et entre 19 heures 21 heures/22 heures/23 heures, et là il y a un afflux de personnes et si elles font la queue pendant 2 heures.... 6 food trucks, je pense qu'il n'y a pas assez de food trucks. Parce que 2.500 personnes, faites le calcul, les gens vont queuter, pardon ils vont attendre.

M. LE MAIRE : 2.500 personnes sur 3 jours, à peu près.

M. LABBE : Donc je rejoins un petit peu ce que tu dis, nos restaurateurs en France qui paient leurs impôts quand même sur la ville, si on leur demande justement de sortir des sentiers battus, de faire de la nourriture ou un plat autre que ce qu'ils ont l'habitude de faire, par exemple on peut très bien faire de la cuisine péruvienne ou autre. Maintenant est-ce qu'il faut forcément un camion pour faire à manger, je ne sais pas. Ce que je voudrais c'est bien manger, que ce soit un camion ou un stand, c'est bien manger.

M. LE MAIRE : Pour compléter, effectivement le modèle économique va être présenté dans les 8-10 jours et évidemment ces food trucks vont payer un droit de place qui est évalué à 250 € sur les 3 jours, pour que ce soit raisonnable et économiquement jouable. Ils ont l'expérience. On est dans la nouveauté. Il faut associer effectivement les commerçants, les associations, il y aura une programmation musicale de qualité, mais je vous dis attendez la réunion de la commission animations pour qu'on puisse vous donner le projet finalisé.

M. LABBE : Au-delà de ça, je trouve l'idée vraiment superbe, mais je crains qu'on soit dépassé par notre succès.

M. LE MAIRE : C'est la particularité de tout évènement, aujourd'hui il y a toujours une prise de risque. Là on propose un modèle économique prudent. Les 6.000 €, on les avait provisionnés en termes de budget parce qu'on savait que ce dossier pouvait apparaître. C'est aussi un investissement de la commune en termes d'image, de communication. On sera les premiers, on sera le premier festival de Bretagne.

M. BARBEY CHARIOU : Je voulais ajouter un mot Franck par rapport à ce que disait Hervé, effectivement s'il n'y a pas assez de food trucks, tous ces gens qui vont venir au festival écouter de la musique vont aller chez les restaurateurs du coin. Quelque part tout est bien.

M. BREZELLEC : Je me méfie, il ne faut pas trop tirer de plan sur la comète, parce que je me souviens quand même, ce n'est pas si vieux que cela, quand je m'occupais de la fête de la coquille, on va dire une année sur 2 on se ramassait des déluges, de la flotte, du mauvais temps. On va demander une participation financière à des food trucks 250 €, eux aussi, même si ce n'est que 250 €, c'est toujours 250 €, c'est un risque qu'ils prennent. Et puis je pense qu'il faut déjà faire une année et après on verra les conclusions qu'on pourra tirer ou pas sur cette manifestation.

M. LABBE : J'ai entendu qu'il n'y aurait pas de barnum.

M. LE MAIRE : A priori non.

M. LABBE : S'il pleut on mange sous la pluie.

M. LE MAIRE : Pour l'instant c'était non, il y a une semaine, mais vous allez pouvoir vous exprimer lors de la commission. Là on est vraiment dans une création, c'est le terme. Qui dit création dit prise de risque et effectivement le temps c'est totalement aléatoire. Je crois qu'il y a une fois, avant que je sois aux affaires si j'ose dire, une fête de la coquille où il y a eu un sacré déluge si j'ai bien compris. Deuxièmement c'est une nouvelle proposition qui est assez innovante, je ne pense pas qu'elle

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

aura une incidence négative sur les commerçants bien au contraire. On va les associer, on va associer les associations, on sera les premiers de Bretagne et je vous dis que si nous ne le faisons pas de toute façon l'idée va être reprise.

Mme QUERE : Tout va dépendre de la communication qui sera faite. L'originalité du projet évidemment la commission la démontrera et pour une journée de la mer on a eu au moins 4.000 personnes sur une journée et je ne vois pas comment on peut louer 1.000-1.500 personnes sur un food truck. Cela me paraît tout à fait jouable.

M. LE MAIRE : Oui pour le modèle économique mais chacun a son opinion et peut l'exprimer. Mais je pense qu'on peut accompagner un projet qui est porté par plusieurs conseillers municipaux on l'a fait sur d'autres projets. Quand Samain a été fait la première année, c'était 300 personnes et l'année dernière c'était plus de 2.500. On a été les premiers, on est identifié, on est aujourd'hui référencé dans tout ce qui est culture bretonne, on a été cité partout pour l'excellence de la programmation. De temps en temps il faut savoir prendre des risques aussi.

Mme LATHUILLIERE : Et pour le coup Samain, il y avait une restauration sur place proposée par une association, proposée par un food truck et les restaurateurs autour n'ont jamais aussi bien marché. Ils sont tous venus nous voir en nous disant que tout était plein ce soir-là. Quelques-uns d'entre nous sont allés au restaurant ce soir-là et ont dû attendre parce qu'il y avait la queue.

M. LE MAIRE : L'année dernière quand il y a eu le tournoi de tennis, eux aussi ont pris l'initiative d'avoir un food truck sur le site. Nous n'avons eu aucun retour disant que cela avait posé un problème au niveau des commerçants. Au contraire, ils étaient très contents puisque la communication a été très forte. C'est vraiment un mixte d'une communication et d'un portage de projet et surtout qui va faire connaître SAINT-QUAY-PORTRIEUX en termes à la fois food trucks mais aussi en termes de musique, ces musiques orientées vers les musiques du monde. Les personnes qui gèrent cette programmation, puisqu'on peut me dire on ne connaît pas cette association, sont les coproducteurs de la Nef des fous, donc du folk blues de BINIC, qui ont effectivement un carnet d'adresses, en termes de musique, extrêmement important. Mais ce sera présenté à la commission.

Mme QUERE : Il faut voir le one shot c'est-à-dire l'évènement en lui-même et ensuite il faut voir l'image, l'attractivité, et elle est difficilement mesurable. C'est un peu comme le cinéma, au cinéma on compte les places et on essaie de voir effectivement si cela a un lien sur le long terme avec une attractivité de notre ville. Je pense que des évènements, le food truck ou d'autres qu'on pourrait proposer demain et après-demain, c'est toujours quelque chose de bénéfique pour cette ville puisqu'il faut éviter qu'une ville devienne une belle endormie et cela a été le cas pendant des années et des années. Je pense que ça vaut le coup de tenter le coup sur une opération comme celle-là. Si on se prend un échec, c'est un risque qu'on doit prendre.

M. LE MAIRE : La convention, je vous le rappelle mais vous l'avez tous eue, n'est signée que pour une année. Elle n'est que pour un an. Le point le plus important c'est (article 3 de la convention) « s'engage à donner connaissance à la ville les modalités d'organisation du projet pour validation avant la manifestation », c'est bien écrit, je pense que chaque conseiller municipal a toutes les garanties c'est à dire que si on voit qu'il n'y a pas de viabilité financière, qu'il y a des difficultés, on ne le fera pas. Il faut être clair. Si au contraire, il y a l'accord de la commission animations, on le fera. Je ne pense pas que vous preniez beaucoup de risque en votant pour ce projet.

M. LABBE : Moi je pense qu'on prend le risque d'avoir trop de succès.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de problème. Moi j'aime bien quand dans la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX on a des difficultés pour y rentrer, des problèmes pour stationner.

Mme QUERE : Et plus il y a de marchands de chaussures, plus on vend de chaussures.

M. LABBE : Il faudrait plus de food trucks.

M. HUC : Si vraiment il y a trop de monde, on peut informer les gens qu'il y a une galette saucisse au forum des associations.

Mme QUERE : Alors, le forum des associations, je reviens dessus, franchement cela me contrarie cette histoire. Parce qu'il s'agit de nos clubs de sport, ce n'est pas une blague.

M. LE MAIRE : A 18 heures ils seront rentrés chez eux.

Mme QUERE : C'est en termes de communication.

M. LE MAIRE : Bon, je vous propose de passer au vote. On a pris note que Monsieur ROQUES vote contre.

M. LE MAIRE : Vous pouvez expliquer votre vote Mme GUELLEC.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

Mme GUELLEC : Oui, moi je dis aussi pour des raisons d'économie budgétaire et j'ose dire que ce projet ne me plaît pas beaucoup.

M. LE MAIRE : On en prend acte. Pour qu'il n'y ait pas de difficultés, on sépare bien les 2 délibérations. On vote dans un premier temps pour le club Espérance tennis de table, ensuite pour l'association A'Typik, avec les garanties que je vous ai données : réunion de la commission bien sûr qui validera définitivement le projet et la signature de la convention et que c'est dans le cadre de cette convention qu'il y aura validation ensuite pour réalisation.

Délibération n° 24/06/2016-04

Subvention exceptionnelle 2016 – Club Espérance tennis de table

Dans le cadre des compétitions organisées pour la saison 2015-2016, des joueurs du club de tennis de table de SAINT-QUAY-PORTRIEUX ont été qualifiés aux épreuves de championnat interrégional et de championnat de France.

A la demande du club, la Ville accepte de contribuer financièrement aux frais de déplacement supportés par le club pour la participation à ces épreuves.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1611-4 ;

Décide à l'unanimité,

- **D'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au club Espérance tennis de table pour participer aux frais de déplacement à des épreuves de championnat interrégional et de championnat de France. La dépense correspondante est inscrite à l'article 6574 du budget principal de la ville pour 2016.**

Délibération n° 24/06/2016-05

Food Truck Festival – attribution d'une subvention

Dans le cadre de sa politique d'animation, la ville souhaite soutenir le projet d'un festival de food truck en collaboration avec l'association A'TYPIK. Elle prévoit de lui accorder une subvention de 6 000 € pour contribuer à la mise en œuvre de ce projet.

Il s'agit d'un regroupement de professionnels dont l'activité est le Food Truck, accompagnée d'une programmation musicale. Cette manifestation se tiendra du vendredi 2 au dimanche 4 septembre 2016 sur le Quai Richet à Saint-Quay-Portrieux.

Les engagements réciproques de l'association et de la ville sont décrits dans la convention jointe en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1611-4

Décide par :

Vingt (20) voix pour

Une (1) voix contre (M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES)

Deux abstentions (Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, M. Hervé HUC)

- **D'attribuer une subvention 6 000 € à l'association A'TYPIK pour participer financièrement à l'organisation d'un festival de food truck sur la commune. La dépense correspondante est inscrite à l'article 6574 du Budget principal de la ville pour 2016.**
- **D'autoriser le maire à signer avec l'association la convention d'objectif et de moyens correspondante.**

Point n° 7 : Indemnité de gardiennage de l'église 2016

Délibération n° 24/06/2016-06

Indemnité de gardiennage de l'église 2016

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

Depuis le 19 septembre 2003, le Conseil Municipal alloue au prêtre chargé du gardiennage de l'église communale une indemnité annuelle.

Cette indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales est maintenue au montant fixé en 2015.

Il est proposé d'allouer l'indemnité de gardiennage de l'église, dans les limites plafond fixées par circulaire NOR/IOC/D/1100853/C en date du 4 janvier 2011 du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration soit 474,22 € pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la circulaire ministérielle NOR/INT/A/87/00006/C du 8/01/1987 ;
- Vu la circulaire ministérielle du 29 juillet 2011 du ministre de l'Intérieur ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2003/109 ;

Décide à l'unanimité moins une (1) abstention (M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES),

- **D'allouer l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 474,22 € pour l'année 2016. Les crédits afférents à cette dépense sont prévus au budget 2016.**

Avant le vote :

M. HUC : Denis trouve ce paragraphe un peu bizarre et il trouve cette indemnité un peu surprenante. Il se pose des questions sur les compétences de gardiennage du prêtre de la commune.

M. LE MAIRE : Puisque vous êtes l'interlocuteur de Monsieur ROQUES, est-ce que vous pourriez lui demander qu'il vienne physiquement aux conseils municipaux pour s'exprimer pour qu'on ait un débat démocratique.

M. HUC : Je vais lui dire.

M. LE MAIRE : Puisque c'est très compliqué de répondre à des questions posées par des personnes qui servent de facteur. Je suis désolé mais je pense que la présence physique de Monsieur ROQUES serait souhaitée pour qu'on puisse répondre à ses questions. Donc je ne répondrai pas.

M. HERY : Je peux faire une remarque quand même. Je ne suis pas la paroisse mais enfin je trouve que 474.22 € ce n'est quand même pas une fortune qu'on laisse à la paroisse. Le food truck est mieux loti.

M. BREZELLEC : Juste pour donner une précision à Hervé et à Denis, c'est que ces indemnités ne datent pas d'aujourd'hui. C'est quand même le prêtre qui détient les clés, qui ferme l'église le soir, et c'est tout à fait normal qu'il soit un peu rémunéré, si on peut appeler cela une rémunération, plutôt indemnité.

Point n° 8 : Régies municipales - modifications par arrêté

Délibération n° 24/06/2016-07

Régies municipales - modifications par arrêté

La ville a créé 9 régies dont 6 par délibération :

- Tennis : produits d'exploitation
- Police municipale : droits de place
- Office tourisme : adhésions au centre de loisirs des jeunes
- Office tourisme : taxe de séjour
- Finances : menues dépenses, avances ou remboursement sur frais mission, produits divers : photocopies, diverses ventes pour les activités de loisirs
- Finances : location des cabines de plage et des salles des fêtes
- Accueil état civil : redevances de concession cimetière et columbarium

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

Toutes les régies créées par délibération doivent être modifiées par délibération. Le Chef de poste de la trésorerie d'Etables sur Mer, afin de faciliter le fonctionnement des régies et pouvoir procéder aux évolutions réglementaires et comptables, propose de modifier les articles des régies listées par des arrêtés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'accepter cette proposition et d'autorise le Maire à modifier les conditions de fonctionnement des régies mentionnées par arrêté. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.**

Point n° 9 : Adhésion à l'APPB – Association des ports de plaisance de Bretagne

Présentation par Monsieur Erwan BARBEY-CHARIOU

Délibération n° 24/06/2016-08

Adhésion à l'APPB – Association des ports de plaisance de Bretagne

L'association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB) a été créée en 1992 pour mutualiser les compétences de ses membres, pour favoriser le dynamisme de ses ports à travers des actions collectives et pour représenter ses adhérents auprès des partenaires de la filière nautique.

Les missions de l'APPB sont :

- d'Informer et accompagner au quotidien les gestionnaires des ports dans leurs problématiques techniques, juridiques, réglementaires et environnementales.
- de représenter ses adhérents au niveau national et régional auprès des pouvoirs publics et de divers entreprises et organismes de la filière nautique
- de promouvoir : L'APPB s'engage dans des actions collectives contribuant ainsi à mettre en valeur le dynamisme des ports de plaisance bretons.

La cotisation 2016 est de 1,83 € par bouée soit 768,60 €. Le montant sera proratisé en fonction de la date de prise d'effet. Les crédits sont inscrits sur le budget annexe port

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité moins une (1) abstention (M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES),

- **d'adhérer à l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Cette adhésion me semble importante en ce qui concerne le port d'échouage puisque le Syndicat Mixte du port d'Armor adhère également à l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne. Il y a un certain nombre de formations proposées qui sont importantes pour notre nouveau maître de port. Cela permet de travailler sur un réseau en sachant que l'APPB s'étend de LORIENT jusqu'à GRANVILLE. C'est une Bretagne très élargie.

Point n° 10 : Port d'échouage – convention de gestion du secteur Gourvelot

Présentation par Monsieur Erwan BARBEY-CHARIOU

Délibération n° 24/06/2016-09

Port d'échouage – convention de gestion du secteur Gourvelot

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2014, une partie du port d'échouage, anciennement gérée par la CCI, a été intégrée dans le périmètre de la concession portuaire accordée par le Conseil Départemental au syndicat mixte du port d'Armor.

Afin de simplifier l'organisation de cette zone, il est envisagé de confier la gestion des mouillages à la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, déjà concessionnaire du port d'échouage. La gestion des postes à quai (carré de la Douane et jetée Gourvelot) est conservée par le syndicat mixte.

Les conditions de mise en place sont décrites dans le projet de convention joint en annexe.

Ce projet a reçu l'avis favorable du Conseil du Syndicat mixte du Port d'Armor le 16 juin 2016 et doit également recueillir l'avis du conseil portuaire dont la réunion est prévue le 30 juin prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'accepter que la gestion des mouillages du secteur « Gourvelot » soit confiée à la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,**
- **D'autoriser M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoint délégué à la mer et au littoral, à signer la convention à intervenir**

Point n° 11 : Aire de carénage – tarifs exceptionnels d'occupation

M. LE MAIRE : il y a juste une modification par rapport au projet de délibération qui vous avait été transmis puisqu'on avait nommé les bateaux en donnant leur taille et les montants dus, mais la Trésorière préfère que l'on précise aussi le nom des propriétaires. Nous pensons qu'il ne fallait pas les mettre pour des raisons de confidentialité.

Présentation par Monsieur Erwan BARBEY-CHARIOU

Délibération n° 24/06/2016-10

Aire de carénage – tarifs exceptionnels d'occupation

Depuis la cessation d'activité de l'un des professionnels de l'aire de carénage du Port-es-Leu en mai 2015, des bateaux sont restés stationnés sur l'emplacement dont il était amodiatiaire.

Des recherches ont été effectuées pour retrouver les propriétaires et des démarches ont été engagées pour qu'ils récupèrent leur bateau. En parallèle, l'occupation des espaces doit être facturée aux propriétaires, depuis cette date jusqu'au 31 mai 2016. Cette situation n'entre pas dans le champ des tarifs ordinaires en application pour l'utilisation de l'aire de carénage.

Il est donc nécessaire de fixer exceptionnellement un tarif pour chacun des bateaux en fonction de leur taille et couvrant l'ensemble de la période concernée. Une facturation séparée sera effectuée pour l'un des bateaux pour tenir compte du changement de son propriétaire suite à la vente du bateau.

Ces tarifs sont les suivants :

Bateau	Surface en m ²	Montant	propriétaire
Craganmore	13,50	172,00 €	Olivier CONAN
Roussette	58,00	740,00 €	Peter PARKLAAN DERKS
Diwallit	8,90	114,00 €	Christiane DEMARIGNY
Saint roch	24,00	307,00 €	Jean HINAULT
Diaoul an ig	18,75	169,00 €	Lionel LECLERC
Diaoul an ig	18,75	70,00 €	Marc PEZENNEC
La palud	9,50	122,00 €	Jean Jacques VOISIN
Camaje	15,90	203,00 €	Francis ZEBRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver les tarifs présentés ci-dessus correspondant à la durée et à la surface d'occupation de l'aire de carénage,**
- **De facturer aux propriétaires respectifs les sommes correspondantes et d'en encaisser le produit sur le budget annexe du port.**

Point n° 12 : Ponton « passagers » ville – convention de mise à disposition

Présentation par Monsieur Erwan BARBEY-CHARIOU

Délibération n° 24/06/2016-11

Ponton « passagers » ville – convention de mise à disposition

L'association MAESTRO CROISIERE propose de faire découvrir le littoral au travers de promenades en mer à bord de son catamaran. Il s'agit d'un lipari 41 de 12 mètres de long et 7 mètres de large.

Elle sollicite la possibilité d'utiliser le ponton flottant de la ville situé dans le bassin du port d'Armor pour l'embarquement et le débarquement de passagers à l'occasion des promenades en mer qu'elle organise.

Favorable à cette demande, il est nécessaire d'établir une convention pour définir les conditions d'utilisation.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Le ponton et ses équipements sont mis à disposition à titre gratuit,
- L'accostage n'est autorisé que si le ponton est disponible,
- Le bateau ne devra pas séjourner sur ce ponton durant les créneaux réservés aux vedettes assurant la liaison maritime avec l'île de BREHAT,
- Dans les cas où le navire passerait une ou plusieurs nuitées accosté au ponton, celles-ci seront facturées au preneur par la ville, en application du tarif en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser l'association MAESTRO Croisière à utiliser le ponton flottant de la ville situé dans le bassin du port d'Armor pour l'embarquement et le débarquement de passagers à l'occasion des promenades en mer qu'elle organise dans les conditions décrites dans la convention jointe en annexe,**
- **d'autoriser le maire à signer ladite convention**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Chacun a compris que c'est une nouvelle prestation.

M. BARBEY-CHARIOU : Elle existait au départ de BINIC.

LE MAIRE : Oui, elle existait au départ de BINIC. On a mis en place les conditions pour cette nouvelle prestation, ce sont les termes de cette convention, pour qu'il n'y ait pas de difficulté.

Mme LATHUILLIERE : Juste pour préciser que c'est un prestataire qui est venu nous voir à l'office de tourisme et que c'est une prestation qui sera vendue aussi à l'office de tourisme qui joue aussi le jeu de vendre sa prestation par le biais de nos services, prendre un encart à l'office.

M. LE MAIRE : le **Point n° 13** concerne l'assainissement – contrat d'affermage – avenant de prolongation

Nous avons déjà été amenés à en parler avec la convention que l'on a signée avec Saint Briec agglomération.

Délibération n° 24/06/2016-12

Assainissement – contrat d'affermage – avenant de prolongation

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

La commune de Saint-Quay-Portrieux a confié la gestion de son service d'assainissement collectif à la société Véolia Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public le 1^{er} juillet 2013 pour une durée de 3 ans ½.

Le contrat de type affermage comprenant la gestion, l'entretien, la surveillance des installations ainsi que l'ensemble des relations avec les usagers du service, arrivera donc à son terme le 31 décembre 2016.

L'échéance de ce contrat et les délais incompressibles prévus par la loi dans le cadre des délégations de service public, compromettent la mise en place d'une nouvelle D.S.P au 01 janvier 2017.

Le transfert de la compétence en matière d'assainissement collectif à Saint-Brieuc Agglomération est programmé à l'horizon 2019. Cette perspective suppose un temps de réflexion complémentaire pour la définition du nouveau contrat de D.S.P et du niveau des investissements à faire supporter par le nouveau délégataire.

Les circonstances précitées nécessitent une prolongation par avenant du contrat actuel d'une année supplémentaire. L'échéance du contrat sera ainsi portée au 31 décembre 2017.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de Monsieur le Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'accepter la prolongation du contrat d'affermage conclu avec la société Véolia Eau d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2017 dans les mêmes conditions,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant portant sur la prolongation du contrat d'affermage.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : y a t-il des questions ?

Mme QUERE : Vous allez dire que c'est une obsession chez moi mais mon grand regret c'est que cette station d'épuration reste en zone urbaine de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Et je sais que les responsabilités sont sans doute partagées, il n'y a pas de souci là-dessus, je vais voter pour d'ailleurs, simplement vraiment je pense que je ne dois pas être la seule à SAINT-QUAY-PORTRIEUX à regretter le fait que cette station d'épuration reste chez nous.

M. LE MAIRE : On a déjà eu le débat lors de la dernière séance du conseil municipal puisqu'on est dans la continuité du projet tel qu'il a été initié par l'équipe précédente. Je l'ai déjà dit, c'est au mois de janvier 2013 qu'aurait dû être lancée l'enquête d'utilité publique, cela n'a pas été fait, on ne va pas refaire l'histoire avec le maire, les délégations etc... Nous nous sommes retrouvés dans une situation un peu compliquée et aujourd'hui nous n'avons pas d'autre alternative. Je crois que cela a été dit et redit.

Mme QUERE : C'est important que

M. LE MAIRE : C'est dommage, ce dossier aurait pu être mené entre 2008 et 2014 et ce n'est pas ce qui a été proposé.

Mme QUERE : En tout cas il est important que les quincocéens sachent que la station d'épuration reste là et que bien qu'on l'ait mis dans nos programmes respectifs, là on est face à un échec.

M. LE MAIRE : Non, on n'a pas dit dans notre programme qu'on la mettrait ailleurs.

Mme QUERE : Moi si.

M. LE MAIRE : Pas nous. On avait dit qu'on prenait d'abord acte d'un éventuel transfert à la communauté de communes du Sud Goëlo, qu'on étudierait la conservation ou non au plan urbain, mais on n'a jamais dit qu'on la mettrait ailleurs, j'ai relu le programme.

Mme QUERE : En tout cas cela reste un regret. Je peux insister, c'est vraiment quelque chose que je regrette beaucoup.

M. LE MAIRE : Nous n'étions pas aux responsabilités au moment où ces regrets auraient pu s'exprimer.

Le **point 14** concerne l'**aménagement urbain du quartier du Portrieux**. On est dans les **travaux de réhabilitation et de restructuration de l'assainissement**

Délibération n° 24/06/2016-13

Aménagement urbain du quartier du Portrieux – travaux de réhabilitation et de restructuration de l'assainissement – attribution des marchés

Une consultation a été engagée dans les conditions d'une procédure adaptée en application des articles 27 et 34 du Code des Marchés Publics pour des marchés de travaux dans le cadre de la réhabilitation et de la restructuration de l'assainissement à l'occasion des aménagements urbains du quartier du Portrieux.

L'opération portera sur :

- la restructuration d'ouvrages d'assainissement des eaux usées (réhabilitation d'un poste de refoulement – création d'une chambre de vannes – construction de bâches de sécurité – regards de visite E.U) ;
- la réhabilitation par l'intérieur (technique du chemisage) des réseaux de collecte d'eaux pluviales et d'eaux usées ;
- la réhabilitation de regards d'eaux usées ;
- le remplacement de la conduite de refoulement d'eaux usées sous pression par tranchée ouverte.

Les prestations ont été réparties en 3 lots désignés :

- Lot 01 : Restructuration d'ouvrages d'assainissement eaux usées
- Lot 02 : Réhabilitation par l'intérieur des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (collecteurs – regards de visite)
- Lot 03 : Renouvellement d'une conduite de refoulement des eaux usées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise VEOLIA – 35065 RENNES le marché relatif lot n° 01, pour un montant fixé à 318 576,00 € HT, soit 382 291,20 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le groupement d'entreprises VIDEO INJECTION – 22440 TREMUSON / LE DU TP – 22170 CHATELAUDREN le marché relatif lot n° 02, pour un montant fixé à 123 648,40 € HT, soit 148 378,08 € TTC (Solution de base),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise LE DU TP – 22170 CHATELAUDREN le marché relatif lot n° 03, pour un montant fixé à 39 718,35 € HT, soit 47 662,02 € TTC (Variante),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la dévolution des marchés de travaux pour les lots 01 – 02 et 03,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Il y a nécessité de prendre position puisque les travaux vont commencer au mois de septembre.

Je voudrais vous rappeler les enveloppes budgétaires telles que vous les avez votées au budget primitif.

Pour les inscriptions budgétaires 2016 on avait un total de 656.000 €, je le dis pour nos amis correspondants de presse. Après bien sûr les appels d'offres et les négociations on est sur un total TTC de 578.331,21 €, on est donc en deçà de ce que nous avons inscrit. Et parallèlement on a eu la confirmation par courrier du 20 juin 2016 qu'on a l'accord de l'Agence de l'eau pour une aide de 231.111,20 €.

Donc, on avait inscrit 656.000, nos dépenses TTC seront de 578.331,21 € et en face on a une subvention de 231.111,20 €. Soit à peu près 40 % de subvention. Une partie de ces dépenses est inscrite sur le budget annexe assainissement puisque cela concerne les eaux usées et une partie moindre sur le budget principal puisque cela concerne les eaux pluviales.

Avez-vous des questions ?

M. MOYAT : Il n'y pas de problème d'adduction d'eau ?

M. LE MAIRE : Qu'est-ce qu'on appelle d'adduction d'eau ?

M. MOYAT : C'est-à-dire d'alimentation d'eau, toutes les canalisations sont aux normes.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

M. LE MAIRE : Un diagnostic a été fait au niveau du Portrieux. Non ce n'est pas bon partout et un certain nombre de propriétaires ont été informés par VEOLIA de dysfonctionnements. Tous ceux qui ne sont aux normes sont rappelés actuellement et seront vus individuellement pour qu'on les accompagne.

M. MOYAT : C'est hors de ces marchés-là ?

M. LE MAIRE : Oui c'est à la charge du propriétaire. Je vous rappelle que vous aviez voté une délibération qui n'existait pas et qui demandait aux propriétaires de se mettre en conformité dans les 6 mois.

M. BREZELLEC : Cette tranche fait partie du réaménagement complet de notre assainissement ?

M. QUELEN : Tout à fait.

M. BREZELLEC : Cela fait partie de la future enveloppe de 10 millions d'euros ?

M. LE MAIRE : Oui

M. BREZELLEC : L'Agence de l'Eau c'est 40 % c'est aussi l'Agence de l'eau qui est susceptible de subventionner pour le reste. C'est possible que ce soit au niveau du même montant, si j'ai bien compris.

M. LE MAIRE : Plus, puisque globalement on devrait obtenir jusqu'à 60 %, peut-être plus. Actuellement on a vraiment un rétro planning extrêmement rigoureux pour déposer le dossier au plus tard en septembre 2018. On peut obtenir jusqu'à 60 % de subvention voire plus. On est vraiment très bien accompagnés.

M. BREZELLEC : Je voudrais juste revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure, Isabelle, sans en faire de trop. En 2012-2013 c'était difficile aussi de se mettre d'accord avec nos voisins du Sud Goëlo étant donné qu'ils avaient aussi un réseau d'assainissement qui leur était propre. Il a fallu quand même que cette compétence devienne obligatoire pour qu'on commence à y réfléchir. Parce que tant qu'elle n'était pas obligatoire c'était un peu du chacun pour soi. Il faut le reconnaître ce n'est pas uniquement la faute de l'ancienne équipe, je vais me faire un peu avocat de cette équipe...

Mme QUERE : Mais je suis tout à fait d'accord avec toi, c'est très beau une équipe.

M. BREZELLEC : Je dois reconnaître quand même que comme on n'a pas de terrain il fallait bien s'entendre avec un de nos voisins, ce n'était pas possible autrement. Et puis elle a quand même eu ce mérite, l'ancienne équipe, c'est d'avoir déjà avancé sur un projet. On avait réfléchi aussi sur les différentes possibilités et je pense que maintenant c'est trop tard pour refaire, je crois que Hervé avait soulevé le problème, je crois que c'est trop tard maintenant pour refaire un pas en arrière, ce n'est pas possible. Donc il faut y aller maintenant sans attendre.

M. QUELEN : En plus si on fait un pas en arrière on perd des subventions de l'ordre de 70 %. Cela nous échapperait complètement, il faut qu'on aille très très vite.

M. LE MAIRE : Actuellement on est très bien accompagné. Nous avons bien fait de nous faire accompagner par les services de Saint Brieuc Agglomération. Je vous rappelle, on ne va pas refaire l'histoire, mais on y a cru à ce transfert d'assainissement vers la communauté de communes du Sud Goëlo.

Mme QUERE : Absolument, d'où ma déception.

M. LE MAIRE : Mais la déception elle doit être adressée à d'autres. Cela ne me concerne pas en tout cas.

Mme QUERE : Je voulais m'exprimer en conseil municipal, c'est important, c'est une tribune et j'ai envie de partager avec mes collègues.

M. LE MAIRE : Oui, je la reçois mais je ne la prends pas pour moi en tout cas.

Mme QUERE : A chaque fois que je m'exprime ce n'est pas une attaque contre quelqu'un de particulier.

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas une histoire d'attaque c'est simplement que je repositionne le dossier. J'ai un dossier qui avait été porté et on est actuellement en train de le réactualiser, il était de très haut niveau d'ailleurs, parce que les normes peuvent changer. Décembre 2013, une enquête d'utilité publique aurait pu être lancée, cela n'a pas été fait, on a déjà expliqué que nous, nouvelle équipe, avons pensé qu'il pouvait y avoir un transfert, des moyens financiers ont été votés. Cela n'a jamais été fait et comme cela n'a jamais été fait et que le temps presse, la décision est aujourd'hui actée. Après on peut dire que c'est dommage, aujourd'hui on n'a plus de regret et il faut obtenir ces 60 %.

Les points 15, 16 et 17 ont été retirés, on passe donc au **point n° 18** :

Délibération n° 24/06/2016-14

Convention avec l'Office de Tourisme pour la mise à disposition d'un véhicule durant l'été 2016

Afin de permettre l'organisation des spectacles de Place aux Artistes et Place aux Mômes, pourvoir aux besoins liés au catering et à l'hébergement des artistes, ainsi qu'à la promotion des spectacles par affichage et distribution de flyers, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la Convention de mise à disposition de prêt du véhicule de l'Office de tourisme à la ville de Saint-Quay-Portrieux.

Cette convention détermine les conditions dans lesquelles ce prêt de véhicule est effectué, notamment la période et la durée du prêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office de tourisme pour la mise à disposition du véhicule de l'Office de tourisme.**

Point n° 19 : Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres

Délibération n° 24/06/2016-15

Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres

La ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et la fondation CLARA décident de mener en commun une politique en matière de contrôle des populations de chats errants sur le territoire de la commune.

Si les chats errants peuvent être responsables d'un certain nombre de nuisances en ville lorsque les populations sont trop importantes, ils sont également générateurs de lien social pour les personnes que s'en occupent.

A partir de ce constat, la ville de S AINT-QUAY-PORTRIEUX décide donc de mener une politique durable et respectueuse de la condition animale et de l'environnement. Cette démarche doit permettre une occupation raisonnée de l'espace urbain par l'animal, principe auquel la fondation CLARA adhère pleinement.

Cette convention établit les engagements de chacune des parties dans le cadre des campagnes de stérilisation et d'identification sur le territoire de la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

L'intervention de la Fondation CLARA concerne la série d'opérations, déplacements inclus, visant à capturer et stériliser les colonies de chats libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide par :

Dix (10) voix pour (Thierry SIMELIERE, Maire M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, M. Franck LABBE, Mme Karine HALNA, M. Jean-Louis GICQUEL, M. Clément LACOUR, M. Victorien DARCEL, M. Rémond Jean-Claude MOYAT)

Six voix contre (Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, Mme Nicole GRIDEL-CULAND, M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES, M. Hervé HUC, M. Georges BREZELLE, Mme Yveline DROGUET)

Sept abstentions (Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE, M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Mme Elodie OCHS, Mme Béatrice FOURNIER, Mme Isabelle QUERE, M. Jean-François VILLENEUVE)

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de prise en charge et de gestion des colonies de chats libres avec la Fondation CLARA.**

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Nous ne sommes pas les seuls puisqu'il y a une politique qui s'est mise en place à SAINT BRIEUC. J'ai vu une affiche où l'on voit un bébé chat qui sort et dit qu'il faut en garder 1 sur 10.

Concernant cette proposition de convention de prise en charge et de gestion des colonies de chats libres. Dans un premier temps il faut, chacun l'a compris, capturer le chat ou la chatte. Cela est fait à l'initiative de la Ville qui va faire appel à Chenil service. Par contre Chenil service refuse, bien sûr, de procéder à l'euthanasie des chats. Le chat ou la chatte qui est capturé va faire l'objet d'une stérilisation par la fondation CLARA. Ce qui fait qu'on va faire diminuer le nombre de chats. Pourquoi cette convention est-elle proposée ? tout simplement suite à un certain nombre de rencontres que nous avons eues avec les quincéens car dans certaines parties de la commune il y a effectivement des colonies de chats, et suite aux cafés citoyens où cette demande était récurrente. C'est également une proposition faite par notre police municipale pour amener un certain service à la population. La prise en charge est de 90 € par chat ou chatte. On peut penser qu'on fera le bilan au bout d'un an pour savoir combien de chats effectivement ont été traités par la Fondation CLARA.

Y a-t-il des questions ?

M. MOYAT : Quelqu'un avait émis la possibilité de dire il y aura peut-être 10 ou 15 chats pas plus, il faut revoir après la convention.

M. LE MAIRE : C'est prévu, c'est l'article 7 : la présente convention est valide pour une durée d'une année à compter du 1^{er} juillet 2016. A l'issue du terme, les partenaires s'engagent à se rencontrer pour établir un bilan des opérations réalisées et envisager les conditions de renouvellement »

M. MOYAT : Ce n'était pas précisément ma question.

M. LE MAIRE : C'est le nombre de chats ?

M. MOYAT : Le nombre de chats en cours, est-ce qu'on ne peut pas dire une quinzaine ou une vingtaine ?

M. LE MAIRE : Je pense qu'on va d'abord le faire sur un an et au bout d'un an vous ferez le bilan.

M. HUC : Cela aurait été bien qu'il y ait un plafond. Parce qu'on ne sait pas sur quel montant on s'engage. En plus comme les chats vont être relâchés, c'est infini.

M. LE MAIRE : Je signale, et je viens de le dire, que c'est sur proposition de la ville. Ce ne sont pas les citoyens qui vont décider d'appeler Chenil service. Evidemment si on voit qu'on est dépassé on prendra des décisions. C'est une décision de la commune, c'est elle qui décide, ce ne sont pas les riverains.

Mme OCHS : Cela va stopper les naissances de chats mais les chats qui sont stérilisés pourront quand même faire des dégâts dans les quartiers. Je ne suis pas sûre qu'à la base cela règle réellement le problème en fait.

M. LE MAIRE : C'est la même problématique pour les goélands. On ne peut pas euthanasier les goélands, on peut stériliser les œufs...

Mme OCHS : Je ne suis pas pour l'euthanasie mais c'est juste pour dire que du coup cela ne va peut-être pas forcément régler le problème.

M. LE MAIRE : Vous avez tous une opinion, c'est bien, mais expérimentons pendant un an et au bout d'un an on fera le bilan, voilà c'est tout. Je sais que cela passionne.

M. MOYAT : On a une passion pour les animaux.

M. BREZELLEC : Ce n'est pas Denise mais Yveline qui vous a envoyé à tous un avis. Je vais résumer : Trop cher, pas mes impôts, trop cher.

Maintenant si on fait un parallèle avec les goélands, on ne donne pas 90 € par œuf de goéland qu'on stérilise non plus. Je rejoins assez Yveline, ce n'est pas que l'idée soit mauvaise mais c'est quand même un coût d'autant qu'on ne sait pas, il faut ajouter la stérilisation en plus...

M. LE MAIRE : Non, c'est compris.

M. BREZELLEC : C'est tout compris.

M. HUC : C'est d'autres opérations qui ne sont pas comprises.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

Mme OCHS : Si le chat est tatoué mais non stérilisé, est-ce que la facture va au propriétaire ou pas ?

M. LE MAIRE : Non.

M. LABBE : Est-ce que c'est la mère Michel qui paie ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, on va passer plus de temps sur les chats que sur l'assainissement où vous venez de voter pour 500.000 €. Je veux bien mais soyons sérieux quand même. C'est une proposition qui répond à un certain nombre de problématiques, je m'engage sur proposition de la ville, si on voit que cela représente un coût terrible, ne vous inquiétez pas je ne vais pas continuer.

M. HUC : Ce qui est étonnant, c'est sur le principe, quand il y a un chien errant c'est la personne qui est propriétaire du chien qui paie pour une incivilité. Là on dit, il va y avoir une incivilité de quelqu'un mais c'est la collectivité qui va payer. Le principe est choquant.

M. LE MAIRE : On est bien sur des chats libres.

Mme QUERE : Libres mais tatoués ou pas. Tu laisses sortir ton chat et tu le retrouves stérilisé en réalité.

M. LE MAIRE : Je pense qu'on peut passer au vote. Soyons sérieux vous venez de voter en 2 minutes 500.000 € et là on va discuter pour 90 €.

Après le vote :

M. LE MAIRE : Quand j'irai dans les quartiers, je n'hésiterai pas à vous appeler quand je vais rencontrer les riverains qui ont des problèmes avec les chats errants.

Mme OCHS : Je voudrais juste ajouter que cette convention n'est pas une mauvaise chose, mais je trouve qu'on ne sensibilise pas assez les concitoyens qui ont des chats, ou des portées, qui abandonnent les petits, ce genre de choses-là. Je trouve qu'on devrait plus sensibiliser les gens aussi.

M. LE MAIRE : Donc une politique de communication. Avec un certain coût aussi.

Point n° 20 : Participation citoyenne

Délibération n° 24/06/2016-16

Participation citoyenne

Le dispositif de « participation citoyenne » vise à apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale.

Les principaux objectifs sont :

- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

La démarche de "participation citoyenne" consiste aussi à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Pour la mise en place, il est nécessaire d'établir un protocole entre le Maire, le Préfet, le Procureur et le Commandant de Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor pour préciser les modalités opérationnelles de mise en œuvre de

ce dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide par vingt (20) voix pour et trois (3) voix contre (MM Denis SAINT-PIERRE-ROQUES, Hervé HUC et Franck LABBE)

- **d'autoriser le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » à intervenir entre la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le Préfet, le Procureur et le Commandant de Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : On n'est pas dans la notion de ce qu'on a appelé « voisin vigilant ». C'est complètement différent « voisin vigilant » est plutôt une structure associative dans laquelle il y a une participation financière et à laquelle la gendarmerie n'est pas associée, il faut être très clair.

Mme QUERE : On l'avait dans notre programme, que ça s'appelle voisin vigilant, que ça passe par une association, il y avait une convention. C'est sensiblement la même chose. Nous avons étudié la question et il y avait une convention prévue avec la gendarmerie mais on s'est peut-être un peu fourvoyé là-dessus. C'est exactement le projet qu'on avait et donc j'invite à voter pour.

M. LE MAIRE : On est dans un système de prévention, on n'est pas dans un système de milice ou de délation. Je peux vous dire qu'actuellement il y a des systèmes qui se mettent en place. On a de temps en temps des alertes quand il y a des dysfonctionnements. On l'a vu l'autre jour, je vous rappelle qu'on aurait pu être intéressé vu ce qui s'est passé pour notre école qui a été complètement dévastée. Il y a peut-être eu des circulations autour de notre école. L'objectif ce n'est pas de mettre en place une milice, c'est de rassurer les gens, quand par exemple ils partent en vacances... Quand je regarde les mains courantes de la police municipale ça rentre bien dans ce cadre-là. C'est-à-dire, la voiture qui stationne pendant 10 jours et qui n'a pas bougé, le vélomoteur qui est complètement abandonné, la maison qui est fermée mais qui a les volets qui claquent, l'impression qu'il y a quelqu'un qui est rentré, qu'il y a eu une intrusion. On est plutôt dans ce type d'alerte et la difficulté souvent c'est que la personne qui identifie le problème ne connaît pas le référent du quartier et ne sait pas ce qu'elle va faire. Soit elle appelle la gendarmerie, qui n'est pas forcément tout de suite disponible, soit elle va venir se présenter à la mairie. Donc l'idée c'est d'avoir une cartographie de la commune, cela fait partie des gestes de civilité.

M. HUC : Cela me laisse un drôle de sentiment, une crainte. Ce n'est pas très clair. On parle de réseau de vigilance, d'arborescence et de réunions, où sont les limites ? Ce n'est pas clairement défini. Mes voisins quand ils partent, ils viennent me voir et me disent « je pars, tu fais attention ». Quand je vois un « truc » louche chez eux, c'est encore arrivé dernièrement une alarme s'est enclenchée, je les appelle pour les prévenir. Je pense qu'après on est tous citoyen, on a tous des voisins, on peut discuter avec eux. Moi cela me ferait bizarre de me dire qu'il y a quelqu'un qui va commencer à surveiller ce qui se passe chez moi et ce que je fais pour savoir s'il y a un truc louche ou pas. C'est un drôle de sentiment. Où est la limite, rien n'est précisé, ce n'est pas très clair.

M. LE MAIRE : Ce que tu viens de présenter montre que tu es un excellent référent dans ton quartier. C'est exactement cela.

Mme QUERE : C'est un réseau de solidarité.

M. LE MAIRE : Oui, c'est tout. C'est un réseau de solidarité, avec une formation et des mises en place de systèmes d'alerte.

Mme QUERE : Cela existe déjà si tu veux, mais on officialise les choses. En fait, pendant la campagne municipale de 2014, je pense que toutes les équipes qui sont allées sur le terrain pour rencontrer les quinocéens sont tombées sur des gens qui tombent un petit peu dans une paranoïa parce que c'est vrai que des voitures ont pris feu, c'est vrai qu'on vient nous saccager notre école publique des Embruns, et on en est tous extrêmement attristés, et il y avait un certain nombre de choses comme cela, plus la communication, je dirais, nationale qui passe par la télévision, internet, la radio et j'en passe... donc il y a une espèce de paranoïa, une espèce de violence comme cela qui s'installe et personnellement j'ai entendu des gens parler, quand je disais milice tout à l'heure, véritablement d'organisation de groupes pour surveiller les rues. Ce qui fait très peur dans un système démocratique et républicain et ta crainte est complètement justifiée à ce titre. Et c'est en réaction à cela, qui était un peu effrayant dans nos rencontres, que dans notre programme on avait proposé effectivement l'installation plutôt d'un système citoyen en collaboration avec la mairie et la gendarmerie de manière à ce que la solidarité soit officialisée en quelque sorte et qu'on sorte de cette paranoïa et de ce sentiment d'être tout seul perdu dans une ville et sans défense parce qu'effectivement quand on appelle la gendarmerie elle peut être à LANVOLLON, à ETABLES, elle n'est pas forcément disponible pour venir tout de suite nous sauver. Voilà, c'était simplement officialiser une démarche citoyenne et solidaire.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

M. LABBE : Je pense en tous les cas que ça commence comme ça, on va se mettre à créer nous-mêmes un climat de peur. Je pense que les voisins sont capables de s'organiser seuls sans qu'il y ait un chef de milice et je reconferme, je n'ai pas envie d'avoir quelqu'un qui va venir surveiller, zieuter. Je trouve qu'on est assez surveillé dans tout ce qu'on fait, je trouve cela complètement ridicule de créer ce climat de peur dans une ville qui est quand même calme. On n'est pas dans le 93. Il y aura peut-être parfois des incivilités mais cela fait partie de la vie aussi.

M. LE MAIRE : Tu considères que détruire une école cela fait partie de la vie.

M. LABBE : Je ne vois pas ce qu'un voisin en pleine nuit aurait fait. Moi je refuse de faire peur aux gens et que SAINT-QUAY-PORTRIEUX adhère en disant : attention à SAINT-QUAY il y a des gens qui vous surveillent.

M. LE MAIRE : Je suis obligé de reprendre la parole. On n'est pas du tout dans ce cadre-là. Si tu avais écouté la communication du Lieutenant GUYON l'autre jour, on n'est pas du tout dans ce cadre-là. On est juste à 2 ou 3 référents à qui les personnes peuvent s'adresser en cas de difficulté. On est plutôt sur des personnes ressources. On n'est pas du tout dans un système de surveillance. Quant au principe de sentiments d'insécurité, on ne va pas le créer dans SAINT-QUAY-PORTRIEUX ou alors il faut qu'on m'explique pourquoi les équipes précédentes ont autant installé de caméras vidéo. On est probablement une des villes qui en a le plus. Deuxièmement, il y a eu des voitures brûlées, je suis désolé nous en avons eu une pendant notre mandat pendant la soirée des Cols Bleus, on a eu des intrusions, on a eu une école qui vient quand même d'être saccagée, il y a actuellement, vous ne pouvez pas le faire mais moi je lis les mains courantes de la police municipale, forcément des problématiques. Effectivement ce ne sont pas des incivilités mais plutôt des vols, des vols de vélos, on a un certain nombre de points dont on aura les diagnostics. On ne crée pas un climat, on cherche dans chaque quartier des personnes ressources à qui peuvent s'adresser les personnes et qui elles-mêmes vont s'adresser au Maire et à la gendarmerie. Il s'agit plutôt d'un réseau pour se retrouver quand il y a un dysfonctionnement.

M. LABBE : Le réseau de la peur. On fait peur aux gens.

M. BREZELLEC : Je dois dire que j'étais un peu sceptique sur ce système. Il y a toujours eu des incivilités. Si on a mis des caméras, vous avez bien fait de le souligner, lors du mandat précédent c'est qu'il y avait un problème. Je suis un élu qui habite à proximité de l'école, les gendarmes sont venus à la maison pour une enquête de proximité, je n'ai strictement rien entendu. Si j'avais entendu quelque chose, évidemment je me serais inquiété. Je n'ai rien entendu. Cela prouve qu'on peut avoir des doutes sur l'efficacité. Si le Lieutenant GUYON n'était pas venu nous expliquer je pense que je n'aurais pas été très favorable à cette mesure. Maintenant à partir du moment où c'est la gendarmerie qui a fait la démarche cela veut dire quelque part qu'ils ont un retour d'expérience et s'ils le proposent c'est que c'est quand même efficace. Nous c'est simplement une impression qu'on a, eux ont des chiffres forcément et s'ils viennent nous le proposer c'est je pense qu'il y a une raison quand même et que quelque part c'est relativement efficace.

M. HUC : Je suis un peu d'accord avec Franck. Il y a eu des dégradations au parc de la Duchesse Anne, on a rajouté des caméras au parc de la Duchesse Anne. Aujourd'hui c'est à l'école. On va faire quoi, on va mettre des caméras à l'école maintenant ? Demain ce sera je ne sais pas où et on va ajouter des caméras je ne sais pas où. Dans les faits cela ne marche pas. Si d'un autre côté on dit, on met des caméras et des voisins vigilants et des gens qui vont s'observer entre eux pour savoir lequel on choisit, on commence par des gendarmes à la retraite après on passe à quoi, aux officiers gradés à la retraite, après aux simples soldats ? c'est quoi la hiérarchie de cette surveillance ? je ne la connais pas. Elle est où ? je trouve cela étonnant, je trouve cela bizarre en termes de concept et en plus cela veut dire quoi ? on est dans un lieu de forte délinquance ? je vous rappelle que si on est un lieu à forte délinquance et en augmentation, on est en droit à SAINT-QUAY-PORTRIEUX de demander une augmentation du nombre de gendarmes. Personne dans les communes du coin ne le demande. Personne. Donc si vraiment il y a une augmentation de soucis et d'incivilités, demandons une augmentation du nombre de gendarmes. On a aussi la possibilité à SAINT-QUAY-PORTRIEUX de retirer toutes nos caméras, ce qui nous permettrait d'avoir un policier municipal de plus, cela ferait une présence physique. On lui dit de travailler le week-end et la nuit, ce sera plus efficace. Une présence physique sera beaucoup plus efficace. Je pense que ce serait plus astucieux que d'avoir un truc un peu louche, pour moi border line, et on ne sait pas comment cela va dériver demain et comment cela va se passer demain.

M. LE MAIRE : Pour répondre au sujet de l'embauche éventuelle d'un policier municipal. Il faut savoir qu'ils se déplacent toujours à 2. Jamais tout seul. Il en faut 2 et non pas 1.

Mme QUERE : Et par expérience quand ils ont des chiens, il faut, quand ils partent en vacances, trouver une structure pour garder les chiens. On a connu cela sous Gérard LAMBOTTE.

M. LE MAIRE : On a compris les arguments de chacun, Monsieur MOYAT veut s'exprimer.

M. MOYAT : Déjà, il ne faut pas parler de surveillants mais de référents. On remonte les informations.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui il y a des personnes seules ou isolées, on le voit et c'est ce que je lis dans les mains courantes de la police municipale, qui font appel à la police municipale ou aux voisins. Il s'agit de savoir simplement que dans son quartier

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

il y a un référent, une personne ressource, qui a une formation particulière et qui lui-même va prendre en charge la problématique en va en référer au Maire, au 1^{er} adjoint, aux élus et à la gendarmerie qui va traiter le dossier, c'est tout. Et inversement quand il y a des systèmes d'alerte qui se mettent en place, nous avons eu récemment une alerte puisqu'il y a eu des personnes qui se présentaient, pas dans notre commune mais dans des communes limitrophes, avec des cartes pour renouvellement d'EDF ou du démarchage, vous voyez ce que je veux dire, il est normal que la gendarmerie transfère au Maire, au référent qui éventuellement peut en parler dans la rue. On est dans un système très simple. Ne compliquez pas.

M. LABBE : J'insiste officiellement, ça commence comme ça.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui on a une école détruite à SAINT-QUAY-PORTRIEUX. On nous a dit qu'avant cela se passait dans des villes comme Rennes, Lyon ou Paris mais aujourd'hui ça peut être dans notre commune. Quand il y a eu l'état d'urgence, on a bien eu un certain nombre de recommandations, on avait tous à être vigilant et en alerte quelles que soient les communes. C'est tout, il ne faut pas en rajouter.

Mme DANGUIS : On va connaître le nom de ces personnes et où elles habitent, si tu ne veux pas qu'elles s'occupent de chez toi tu vas gentiment le leur dire.

M. LE MAIRE : Je reprends la parole et on va conclure. On n'est pas dans un système de surveillance, on est simplement dans la mise en place de personnes référentes, accompagnées par la gendarmerie. L'autre système c'est voisins vigilants qui est peu efficace parce que la gendarmerie n'est pas associée. On est dans un système assez souple c'est tout.

M. LABBE : Je suis désolé mais où est-ce que cela commence et où est-ce que cela finit ?

M. LE MAIRE : Ça commencera où on a décidé ce soir et ça se finira ...

M. LABBE : Non. Prenons une personne référente quelqu'un vient lui dire que, je prends mon cas, Franck LABBE fume une cigarette le soir ou est-ce qu'il ne fume pas un pétard, après voilà ... où est-ce qu'on va ?

M. LE MAIRE : On va passer au vote.

Le point n° 21 : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – projet de périmètre

Nous avons déjà débattu sur ce dossier, chacun a ses positions, c'est pour cela que nous n'avons pas fait de séance particulière. A l'issue de cette consultation, un arrêté définitif de périmètre sera pris par le Préfet pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017. L'arrêté a été signé le 29 mars 2016, nous avons 75 jours pour nous déterminer en sachant que si nous ne délibérons pas on considère que l'avis est plutôt favorable.

Que s'est-il passé depuis les derniers votes ? comme vous le savez il y avait 6 communes dans le Sud Goëlo, 4 communes ont voté contre, TREVENEUC, LANTIC, PLOURHAN et ETABLES, 2 communes avaient voté pour, BINIC et SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Depuis BINIC et ETABLES ont créé une commune nouvelle et la commune BINIC-ETABLES a voté pour, et le conseil communautaire qui s'est réuni qui avait voté contre a voté pour. Le conseil communautaire du Sud Goëlo a voté pour.

Avez-vous des questions ?

M. BREZELLE : Juste pour revenir sur ce que j'ai dit lundi soir, ce que font les autres c'est leur problème, ce n'est pas le nôtre, enfin pas le mien tout au moins et moi je reste sur ma position. On ne va pas revenir sur tout le débat qu'il y a eu là-dessus. Chacun a pu exposer longuement ses arguments il y a quelque temps, moi je n'ai pas du tout changé, je pense que c'est une erreur. Maintenant, dont acte et je voterai contre, comme je l'ai fait la première fois.

Mme QUERE : Même chose pour moi bien sûr. Je voterai contre parce que je pense toujours que c'est une erreur. Je crois que je n'ai rien d'autre à ajouter, c'est dommage.

Mme GUELLEC-HEURTEL : Moi j'ai voté contre au mois de décembre et je voterai contre aussi, je n'ai pas changé d'avis.

M. LE MAIRE : On en prend acte, mais de toute façon vous allez l'exprimer par vos votes. Moi j'ai voté oui, donc je voterai oui, ce ne sera pas une surprise. Actuellement participant au comité de pilotage et au comité technique, je reste encore plus convaincu de la valeur du vote que j'avais présenté. Quand on voit l'accompagnement qu'on a eu pour la station d'épuration, l'assainissement, on constate la force de frappe et des services extrêmement efficaces et on n'aurait pas trouvé cela ailleurs. On le voit actuellement sur la compétence nautique, on le voit apparaître sur un certain nombre de compétences, donc je confirme mon vote aussi. On passe au vote.

Neuf contre et 14 pour.

M. BREZELLE : Les 9 mêmes.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

M. LE MAIRE : Sauf que la dernière fois c'était un vote à bulletin secret, ce que vous n'avez pas demandé cette fois.

M. BREZELLEC : La messe est dite.

Mme GUELLEC HEURTEL : Nous avons eu le courage de nos opinions.

M. LE MAIRE : Ce qui veut bien dire qu'avec un vote à bulletin secret on ne peut pas changer une majorité.

Délibération n° 24/06/2016-17

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – projet de périmètre

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été arrêté par le Préfet le 29 mars 2016. Dans le cadre de sa mise en œuvre, les communes doivent se prononcer sur le périmètre qui les concerne.

A l'issue de cette consultation, un arrêté définitif de périmètre sera pris par le Préfet pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017. SAINT-QUAY-PORTRIEUX fait partie des communes inscrites dans la communauté d'agglomération qui sera issue de la fusion de SAINT-BRIEUC Agglomération des communautés de communes Sud Goëlo, Centre Armor Puissance 4, QUINTIN communauté et étendue à la commune de SAINT-CARREUC (arrêté préfectoral en annexe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide par :

Quatorze (14) voix pour (M. Thierry SIMELIERE, Maire, M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE, M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Mme Karine HALNA, M. Jean-Louis GICQUEL, M. Clément LACOUR, Mme Elodie OCHS, M. Franck LABBE, M. Victorien DARCEL, Mme Béatrice FOURNIER),

Neuf (9) voix contre (Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, Mme Nicole GRIDEL-CULAND, M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES, M. Hervé HUC, Mme Isabelle QUERE, M. Jean-François VILLENEUVE, M. Rémond Jean-Claude MOYAT, M. Georges BREZELLEC, Mme Yveline DROGUET).

- **D'émettre un avis favorable au projet de périmètre de la communauté d'agglomération qui sera issue de la fusion de SAINT-BRIEUC Agglomération des communautés de communes Sud Goëlo, Centre Armor Puissance 4, QUINTIN communauté et étendue à la commune de SAINT-CARREUC.**

Le point n° 22 : Personnel communal - tableau des effectifs – promotions et avancements année 2016

Délibération n° 24/06/2016-18

Personnel communal - tableau des effectifs – promotions et avancements année 2016

Il y a lieu de modifier le tableau des effectifs des agents titulaires, afin de procéder à la nomination d'agents inscrits sur les listes d'aptitude et tableaux d'avancement au titre de l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs titulaires fixé par délibération n° en date du 16 décembre 2014;

Décide à l'unanimité,

- **De créer les emplois suivants à compter du 1^{er} septembre 2016 :**
 - * 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^o CI à temps complet
 - * 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
 - * 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
 - * 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- **De supprimer les emplois suivants :**
 - * 1 poste d'adjoint administratif principal 2^o cl à temps complet

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

- * 1 poste de brigadier à temps complet
- * 1 poste d'adjoint technique principal de 2° CI à temps complet
- * 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

N.B La suppression de ces postes prendra effet à compter de leur nomination dans leur grade d'avancement

M. LE MAIRE : Nous arrivons au **point n° 23 : questions diverses.**

M. HUC a transmis une question.

M. HUC : Thierry je te demanderai aussi si je peux parler de l'aéroport. Je ne l'ai pas dit avant, mais hier avait lieu le conseil d'administration de l'aéroport Saint Briec Armor et il y a eu une évolution. J'aurais voulu en faire part si cela ne te dérange pas.

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. HUC : Il n'y a rien de grave.

M. LE MAIRE : Je m'en doute, il n'y a pas eu d'accident.

M. HUC : Concernant le CDVH. Je ne sais pas si je dois faire un résumé de ce qui s'est passé au CDVH (Centre Départemental de Voile Habitable). C'est un des pôles espoir de la voile habitable en France. Il est situé au port de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Son siège et sont bâtiment sont pour une partie à ETABLES SUR MER. Beaucoup de navigateurs de haut niveau sont passés par là. Aujourd'hui le Conseil Départemental, cette année, a décidé de diminuer la subvention qui était précédemment de 200.000 €, de la baisser cette année à 100.000 et de la passer à 0 en 2017. Cet établissement qui vivait pour une plus grosse partie de cette subvention, est amené à disparaître. Il y a 3 salariés qui de fait ont déjà reçu des informations leur indiquant qu'ils allaient perdre leur emploi. Une réflexion est menée par le conseil d'administration, qui se réunit régulièrement pour essayer de trouver des solutions y compris avec le Conseil Départemental qui a proposé à la dernière réunion un moratoire pour permettre au moins aux salariés de ne pas partir de manière trop précipitée, d'essayer de faire durer quelques mois et de voir s'il n'y a pas une possibilité de relancer l'activité par un autre biais. Ce que je voulais dire c'est que je regrette, il n'y a aucun membre du conseil d'administration, il y a 4 membres de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, moi j'y suis en tant que membre du port, en tant que représentant du port, et aucun des 4 représentants de la commune ne vient au conseil d'administration. Je trouve cela étonnant. Il y a quand même des salariés qui sont situation de perdre leur emploi. La commune a participé à la création de cette association, elle est sur notre commune, on est fortement impliqué, elle nous bénéficie en nous aidant quand il y a de grosses organisations de compétitions de voile et aujourd'hui on les laisse un peu tomber. Je pense qu'il y a des idées à trouver. Il y a des communes, SAINT CAST, ERQUY qui vont faire des propositions pour récupérer une partie de la structure. Voilà je trouve dommage qu'on ne participe pas car cela participe un peu à dynamiser notre commune et à dynamiser la voile habitable chez nous.

M. LE MAIRE : Je suis membre du conseil d'administration en tant que conseiller départemental, pas en tant que représentant de la ville et lors du dernier conseil d'administration j'étais représenté par M. BLEJEAN puisque je le représentais dans une autre structure culturelle. En ce qui concerne le CDVH, c'est une structure départementale et comme vous le savez le conseil départemental a pris la décision de se désengager. On est bien dans une structure départementale. Là on discute en conseil municipal d'une structure départementale. La subvention était de 200.000 €, elle est diminuée cette année de 50 % pour passer à 100.000 et 0 en 2017. Le conseil d'administration auquel tu participais a acté le licenciement des 3 salariés, comme tu l'as noté, et ensuite la liquidation de l'association. Il est apparu au conseil d'administration que dans ce cadre-là en ce qui concerne le CDVH que 2 activités devaient perdurer pour répondre aux besoins du territoire. Le pôle espoir qui dépend de la Fédération Française de voile et de la Région Bretagne, et l'activité voile habitable pour les jeunes costarmoricains licenciés en clubs. Un comité de pilotage qui s'est réuni 2 fois, réunissant le Président du CDVH ainsi que les représentants du conseil départemental, a travaillé sur la deuxième activité, puisque le pôle espoir dépend de la fédération française de voile et de la région Bretagne, le travail a donc été fait sur l'activité voile habitable pour les jeunes costarmoricains. La question s'est posée de l'intérêt, des modalités de pérennisation de cette activité. Il a été mené une enquête auprès des clubs pour évaluer la volonté ou non de mettre en place cette activité, on parle des clubs et non pas des communes, dès lors que le matériel leur serait mis à disposition ainsi que des heures de vacation moniteurs payées. Ainsi le 10 juin, le conseil d'administration a décidé d'arrêter les activités au 31 décembre 2016, de licencier les 2 salariés à cette date et de dissoudre l'association ensuite. Accompagner le CDVH pour une reprise de l'activité voile habitable jeunes avec dévolution de matériel, notamment les bateaux J80 et les open 5-7. Aujourd'hui le conseil départemental a proposé éventuellement l'octroi d'une subvention non pas au CDVH mais à la structure qui accueillerait le pôle voile habitable pour les jeunes costarmoricains et cela serait limité dans le temps à 2 ou 3 ans maximum. C'est la réponse du Vice-Président du conseil départemental : subvention contenue et limitée dans le temps de 2 à 3 ans afin de laisser aux clubs et aux intercommunalités futures le temps de s'organiser avec la compétence nautique. Aujourd'hui il était prévu que le Vice-Président proposerait ce projet en exécutif, pour un éventuel accompagnement, au budget primitif 2017. Voilà la réponse. C'est un dossier qui est en train de se traiter au sein du comité de pilotage et au niveau

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

des structures départementales pour qu'il y ait une prise en charge surtout de l'activité voile habitable pour les jeunes costarmoricains licenciés en clubs.

M. BREZELLEC : J'aurais bien aimé savoir budgétairement quelle était la part consacrée au pôle espoir et l'autre part consacrée à la voile dite habitable. Je n'aime pas ce mot voile habitable. C'est de la voile sportive, il faut que chacun sache qu'on n'habite pas dans un J80. Je regrette mais on n'habite pas non plus dans un 5-7, donc c'est de la voile sportive et essentiellement tournée vers les jeunes. On a eu un problème identique sur la voile légère à SAINT-QUAY-PORTRIEUX et au Sud Goëlo d'ailleurs. A la communauté de communes on avait réfléchi à l'époque. La première réflexion qu'on a eu, c'est pour cela que ça a pris un peu de temps, portait sur le fait qu'on aurait pu confier à une association cette activité. Le problème c'est qu'à partir du moment où cette activité ne fonctionne que grâce à l'argent public, on ne peut pas répercuter le coût réel d'une séance chez les jeunes. C'est impossible. C'est l'argent public qui sert à faire fonctionner cette activité, on s'est rendu compte que si on avait eu à faire à une association il fallait lancer une délégation de service public avec tous les effets que cela peut avoir. N'importe qui peut répondre. Y compris une société privée. A partir du moment où on va mettre 100 ou 200.000 € chaque année, n'importe qui peut faire l'activité. Cela dépassait largement le cadre de ce qu'on a envie que ce soit. Cela peut très bien échapper à un « local ». On s'était donc tourné vers une régie. C'est vrai qu'on a un pôle nautique qui est assez intéressant, qui fonctionne. La solution celle que moi, on n'est pas dans ce débat à ce niveau-là maintenant, mais je ne vois pas comment on pourrait échapper à une extension du pôle nautique vers de la voile sportive, habitable, on peut l'appeler comme ça mais c'est de la voile sportive en fait. Il peut très bien y avoir une passation, on ne prendra pas tout, parce que le CDVH allait jusqu'à SAINT CAST, depuis PERROS, nous on va rester plus, je pense, Sud Goëlo même quinocéen, le seul port en eau profonde il est quand même chez nous. Ce serait ahurissant de voir une association de PLERIN ou d'ailleurs prendre en charge un centre local de voile dite habitable.

M. LE MAIRE : Ce qui veut dire qu'il faut attendre et là on est actuellement dans l'écriture du projet autour de l'agglomération briochine, l'écriture nautique. La ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX n'est absolument pas absente de ce dossier puisque j'ai demandé à être présent déjà et qu'il y a aussi Sport nautique de SAINT-QUAY-PORTRIEUX qui sera probablement associé à la réflexion d'écriture du projet de la voile habitable sur l'ensemble de la baie de SAINT BRIEUC. Ce sont les échanges que j'ai pu avoir avec le Président du CDVH, que j'ai rencontré dimanche. On sera attentif à l'avenir et que cette voile habitable espoir jeunes soit bien domiciliée sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX. L'important c'est l'écriture du projet et en attendant la prise de compétence par la future agglomération briochine, c'est la période de transition avec la problématique d'un accompagnement financier pour la prise en charge des moniteurs en sachant qu'ils auront le matériel, aujourd'hui c'est au Vice-Président du conseil départemental chargé des sports de trouver les budgets. Il ne les a pas pour l'instant.

M. HUC : Pour l'aéroport Saint Briec Armor, situé sur la commune de TREMUSON, nous avons eu un conseil d'administration avant-hier. La commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX avait fait une demande auprès du syndicat pour son retrait du conseil d'administration de l'aéroport. Comme je l'avais dit on est la seule commune membre du conseil d'administration. Dans le cadre de la mise en place de la loi Notre le conseil départemental n'a plus la compétence économique. Il ne peut donc plus garder la zone artisanale rattachée à l'aéroport Saint Briec Armor qui génère le déficit de l'aéroport. Aéroport a fait l'année dernière un déficit qui est de l'ordre de 17.000 €. La zone artisanale qui est associée à l'aéroport et qui est juste devant génère un déficit beaucoup plus important que ce déficit-là. La structure aéroportuaire en elle-même est bénéficiaire. On a voté en conseil d'administration le transfert de la zone artisanale à Saint Briec agglomération. Monsieur JONCOURT est membre du conseil d'administration et a validé cette idée. Un comité de pilotage va être mis en place pour le transfert de cette zone artisanale. La question que pose le conseil d'administration de l'aéroport c'est de savoir est-ce que dans ce cadre-là, puisque la structure aéroportuaire n'est plus déficitaire et va accueillir une entreprise de maintenance de 20 à 25 salariés qui va participer à améliorer encore la rentabilité de l'aéroport puisqu'il va y avoir encore plus d'atterrissages et de décollages et va payer un loyer sur un bâtiment important de la structure, dans ce contexte est-ce que la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX maintient sa demande de retrait. Je vous fais part du questionnement.

M. LE MAIRE : Vous l'avez voté.

M. HUC : On m'a demandé de poser la question.

M. LE MAIRE : On va répondre dans un autre temps, on suivra cela. On est la seule commune qui participe, deuxièmement on a demandé notre retrait, je vous rappelle qu'on va rentrer aussi dans Saint Briec agglomération puisque vous venez de le voter, donc on aura le point d'entrée par Saint Briec agglomération, le problème est simple.

M. HUC : C'est ce que j'allais dire, je vais les rappeler.

M. LE MAIRE : On va terminer parce qu'on va libérer tout le monde.

Mme QUERE : Juste une dernière question, je viens aux nouvelles. Est-ce qu'on sait aujourd'hui de combien de représentants la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX va disposer au sein de Saint Briec agglomération et de combien de représentants la nouvelle instance va disposer, 70 ? on est toujours autour de 70.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2016

M. LE MAIRE : On était autour de 80 ce matin.

Mme QUERE : On ne sait pas encore combien exactement ?

M. LE MAIRE : Non. Il n'y a eu aucune décision et aucune négociation.

Mme QUERE : C'est une question importante parce que c'est notre représentativité qui en dépend.

M. LE MAIRE : J'ai 2 informations à vous donner : Aménagements du terre-plein du port d'Armor - Le parc éolien en mer

1/ Aménagements du terre-plein du port d'Armor : vous avez vu que les travaux ont commencé, pour une livraison au printemps 2017. Il n'y aura pas d'intervention pendant la période estivale, du 4 juillet au 2 septembre. Il y aura 4 phases, avec une phase 1 qui est la voie CCI, puis la mise en place d'une circulation temporaire. La deuxième phase est ce qu'on appelle le secteur Nord, il s'agit de l'espace côté CCI/atelier du port d'Armor qui recommence le 19 septembre jusqu'au 16 novembre. La phase 3, secteur sud côté commerces, du 17 novembre au 16 décembre puis du 9 janvier au 3 février, on vous les transmettra, et la dernière phase qui concerne le secteur du quai. Il est évident que tout cela va être phasé en accord avec les commerces, les commerçants et on travaillera pendant les périodes creuses.

2/ Le parc éolien en mer : l'enquête publique va démarrer cet été. C'est le choix qui a été fait pour que les résidents secondaires puissent s'exprimer sur l'ensemble des communes concernées. Plusieurs commissaires enquêteurs seront désignés, se sera en juillet et en août, et pour SAINT-QUAY-PORTRIEUX ils seront présents sur 4 dates sur les mois d'août et septembre.

Dernier point. Il s'agit d'une information que vous risquez de lire dans la presse. Comme vous le savez il va y avoir ce qu'on appelle des primaires de la droite et du centre qui auront lieu les 20 et 27 novembre 2016, et c'est SAINT-QUAY-PORTRIEUX qui sera le bureau de vote pour l'ensemble du Sud Goëlo.

M. BREZELLEC : Il y a une astreinte pour être au bureau de vote ?

M. LE MAIRE : Les conseillers municipaux ne sont pas concernés. Avant le 14 juillet la liste des bureaux de vote sera annoncée, je crois qu'il y en a 19 dans la 5^{ème} circonscription, et si vous voyez apparaître SAINT-QUAY-PORTRIEUX vous ne serez pas surpris. Merci. On se retrouvera le vendredi 23 septembre, je vous souhaite de bonnes vacances. On retrouvera ceux qui sont motivés à la commission animation.

La séance du conseil municipal est levée à 21 heures 05
